

TRÉSOR

DIRECTION GÉNÉRALE

R A P P O R T A N N U E L 2 0 1 1



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE


MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

TRÉSOR

DIRECTION GÉNÉRALE

R A P P O R T A N N U E L 2 0 1 1

S O M M A I R E

Préface	3
La direction en quelques mots...	4
Événements marquants	6
Chiffres clés	8
Appuyer la présidence française du G20	9
Affronter la crise de la dette européenne...	19
...et préparer la croissance de demain	31
Une direction en mouvement, riche de sa diversité	45
Annexes	
Organigramme de la direction générale du Trésor	52
Cartographie du réseau international	54
Glossaire	56
Quelques publications parues en 2011	60



PRÉFACE

Un moment important dans la vie de la direction générale du Trésor, l'élaboration de son rapport annuel. Il permet à ses agents de prendre du recul, de faire un point sur leur activité des douze derniers mois avec un regard critique sur la façon dont ils ont rempli leurs missions ; mais il s'agit surtout de répondre aux attentes de nos concitoyens en matière de transparence.

Par ce rapport, je souhaite rendre compte de notre activité et mettre à la disposition de tous une information aussi objective, précise et claire que possible. C'est un devoir

d'autant plus important qu'en 2011 l'actualité a été complexe et riche en rebondissements, aussi bien au niveau national, qu'eupéen ou international.

Dans un contexte difficile, la direction générale a mis toutes ses capacités d'expertise, d'analyse et de négociation au service de l'État, sous l'autorité de Christine Lagarde puis de François Baroin. Cette action est retracée dans les pages qui suivent, que j'ai voulues aussi pédagogiques que possible (un glossaire a été ajouté à la fin du rapport afin d'éclairer certains sigles ou termes techniques).

2011, c'est la présidence française du G20 et du G8 ; le coup de théâtre grec à l'entrée du Sommet de Cannes n'a pas empêché la conclusion d'un énorme travail de réflexion, d'organisation et de négociation auquel je suis fier que la DG Trésor dans son ensemble ait pris une large part. Qu'il s'agisse de régulation financière, de réforme du système monétaire international, de coordination des politiques économiques ou de développement, la France aura joué un rôle moteur pour faire progresser le cadre international dans lequel nous devons inscrire notre action.

S'agissant des affaires européennes, les turbulences des marchés et la gestion de la crise de la zone euro auront largement mobilisé nos énergies. Dans le même temps cependant, un travail de fond considérable a été accompli pour bâtir des fondations plus solides et franchir une nouvelle étape de la construction européenne.

Au niveau national, nous avons apporté notre contribution à la construction d'un cadre législatif, fiscal, économique et réglementaire favorable à la croissance et à l'emploi, tout en soutenant directement l'activité des entreprises en les accompagnant dans les grands changements internationaux.

2011, c'est enfin la poursuite de notre propre réforme, tâche moins spectaculaire, mais essentielle pour que nos équipes, dont la motivation est totale, soient toujours en mesure de répondre aux évolutions économiques et financières et aux demandes de nos autorités politiques.

Ramon Fernandez
Directeur général du Trésor

LA DIRECTION EN QUELQUES MOTS...

La direction générale du Trésor est au service du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, pour lui proposer et mettre en œuvre sous son autorité la politique économique française et la défendre en France, en Europe et dans le monde.

NOS MISSIONS

- l'élaboration des prévisions économiques et le conseil sur les politiques économiques et les politiques publiques dans les domaines financier, social et sectoriel ;
 - la régulation du financement de l'économie et des institutions intervenant en matière d'assurance, de banque et d'investissement sur les marchés financiers ;
 - les stratégies et négociations économiques, financières et commerciales bilatérales, européennes et multilatérales, et l'aide au développement ;
 - le soutien à l'exportation et à l'investissement à l'étranger des entreprises.
- Par ailleurs, la direction générale du Trésor gère la trésorerie et la dette de l'État à travers l'Agence France Trésor (AFT).

NOTRE GOUVERNANCE

À la tête de la direction générale, un directeur général, Ramon Fernandez. Il est secondé par un directeur général adjoint et chef économiste, Benoît Coeuré (qui a quitté ses fonctions le 31 décembre 2011 pour rejoindre la Banque centrale

européenne et à qui a succédé Claire Waysand le 20 février 2012).

Le directeur général anime le comité de direction qui rassemble les chefs de service de la direction.

LES FEMMES ET LES HOMMES DE LA DG TRESOR

La DG Trésor compte 1695 agents, dont 720 en administration centrale, 868 dans 116 pays étrangers au sein des 150 services économiques des ambassades de France et représentations françaises auprès des institutions européennes et internationales, ainsi que 107 agents dans les Direccte*. La direction présente

la singularité de compter des personnels provenant d'une très grande diversité de corps administratifs et techniques, plus d'une quinzaine. Avec 120 nationalités différentes, c'est aussi cette diversité qui caractérise le réseau international, où près de la moitié des équipes est de nationalité étrangère.

LES VALEURS DE LA DG TRESOR : UN SOCLE COMMUN DE RÉFÉRENCE

Elles fondent la réputation de la direction et ses relations avec ses interlocuteurs. Elles motivent les actions des agents. Elles permettent d'avoir une vision commune de ce que doivent être le comportement et les objectifs des femmes et des hommes travaillant à la DG Trésor.

L'engagement : la volonté de mettre ses forces au service de l'intérêt général, de proposer des solutions durables.

L'ouverture : la volonté de trouver l'équilibre optimal par l'écoute des différentes parties prenantes.

L'esprit d'équipe : l'efficacité par l'interaction des compétences tendues vers un objectif commun.

La loyauté : l'impartialité et la rigueur au service des autorités politiques et des citoyens.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

Janvier

Janvier

Création des **Autorités européennes de supervision** des banques, des assurances et des marchés.

13 janvier

Remise par M. Camdessus de son rapport sur le **contrôle des rémunérations des professionnels de marchés**.

Février

1^{er} février

Signature de la nouvelle convention Aeras*.

10 février

Lancement du **plan de la France de soutien à l'exportation**, présenté par le Premier ministre à Bercy.

18 février

Réunion du **G20* finances** à Bercy.

24 février

Rapport d'évaluation de la France par le Gafi* sur notre action contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Le dispositif français est évalué positivement sur 38 des 49 recommandations (avec des notes positives attribuées à 14 des 16 standards dits « essentiels »), hissant la France parmi les trois pays les plus performants dans le domaine.

Mars

Mars

Dernier remboursement par le groupe BPCE à la Société de prise de participation de l'État (SPPE*) des apports en fonds propres du plan bancaire de 2008. Ce plan a permis à l'État de réaliser un gain net de 2,4 Md€.

1^{er} mars

Entrée en vigueur de la réforme du **plan d'épargne logement**.

11 mars

Sommet de la zone euro, **adoption du Pacte Euro Plus** par les 17 chefs d'État et de gouvernement de la zone euro et accord sur les grandes lignes du futur MES*.

31 mars

Réunion en Chine d'un séminaire sur le **système monétaire international** dans le cadre du G20*.

Avril

15 avril

Envoi du **programme de stabilité** au Parlement.

Mai

Mai

2^e revue du **Conseil de stabilité financière** sur les pratiques des banques internationales en matière de rémunérations.

5 mai

Signature de la **charte du portage des PME* à l'international**.

16 mai

Approbation par l'Eurogroupe du **programme d'assistance au Portugal**.

26 mai

Sommet du G8* à Deauville.

31 mai

Réunion d'installation du **Comité de pilotage des retraites** (Copilor) qui suit la réalisation des objectifs du système de retraite par répartition et veille à sa pérennité financière.

Juin

Juin

Remise au gouvernement des rapports « **Perspectives démographiques et financières de la dépendance** » (groupe de travail présidé par J.M. Charpin) et « **Stratégie pour la couverture de la dépendance des personnes âgées** » (groupe de travail présidé par B. Fragonard), ainsi que du HCF* sur « **La place des familles dans la prise en charge de la dépendance** ».

16 juin

2^e édition des **Entretiens du Trésor**, consacrés cette année au système monétaire international.

21 juin

Signature de l'**accord bilatéral entre la République française et la République du Libéria** qui met en œuvre l'effort français d'annulation de 175,9 M€ de dettes.

27 juin

Conférence sur les financements à l'exportation, organisée sous présidence française du G20* à Bercy.

28 juin

Christine Lagarde est élue directrice générale du Fonds monétaire international.

29 juin

François Baroin est nommé ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Juillet

Juillet

Réalisation de **tests de résistance** (« stress tests ») sur les banques européennes.

1^{er} juillet

Entrée en vigueur de la mesure d'âge de la **réforme des retraites**. Les personnes nées à partir du 1^{er} juillet 1951 doivent attendre 60 ans et 4 mois pour liquider leur pension de retraite.

7 juillet

Remise du **rapport sur les commissions acquittées par les commerçants à l'occasion des transactions par carte**, par les députés F. Branget, B. Debré et R. Mallié.

12 juillet

Signature de la charte nationale de l'exportation par l'ensemble des partenaires concernés.

21 juillet

Sommet de la zone euro, accord sur un **nouveau programme pour la Grèce** d'un montant de 109 Md€, sur le principe d'une contribution du secteur privé au rétablissement de la soutenabilité de la dette grecque, sur la flexibilisation des instruments d'intervention du FESF* et sur la création de la task force pour la Grèce.

29 juillet

Signature du **contrat de modernisation des Mirage 2000** entre le ministère de la Défense de l'Inde et le consortium Thales / Dassault pour un montant de 1,5 Md€. L'opération est prise en garantie par la Coface.

Août

29 août

Publication du rapport du **Comité d'évaluation des dépenses fiscales et des niches sociales**. Selon ce rapport, près de 53 Md€ de niches fiscales et sociales sont inefficaces ou peu efficaces, sur un montant global de 104 Md€.

Septembre

10 septembre

Réunion des ministres des finances et des gouverneurs des Banques centrales du **G7* à Marseille** et mise en œuvre du volet économique du **Partenariat de Deauville**.

14 septembre

Signature de la **convention d'objectifs et de performance 2012-2014 entre l'État et Ubifrance**.

26 septembre

Célébration des 30 ans d'Adetef, opérateur de la coopération technique des ministères de Bercy, en présence des ministres de l'Économie et du Budget.

26 septembre

Pose de la première pierre de la **ligne à grande vitesse au Maroc**, en présence du Roi du Maroc et du Président de la République. Ce projet est financé à hauteur de 920 M€ par la France (625 M€ de RPE*, 220 M€ de prêt AFD* et 75 M€ de FASEP*).

30 septembre

Réunion de la **commission mixte franco-russe** qui enclenche le partenariat bilatéral pour la modernisation économique, caractérisé par des projets de long terme engagés dans les domaines de l'industrie et de la finance.

Octobre

Octobre

Adoption en loi de finances d'une **garantie de refinancement de 90 Md€ au bénéfice de Dexia** (dont 36,5 % pour la France) dans le cadre de la restructuration de la banque.

7 octobre

Extension des missions de l'inspection de DG Trésor à la centrale pour le conseil en organisation ; l'inspection générale des services extérieurs devient l'inspection générale de la direction générale du Trésor.

11 octobre

Lancement d'un **appel à projets solaires** par le secrétaire d'État chargé du Commerce extérieur. Doté de 100 M€ de prêts RPE* et de 5 M€ de dons FASEP*, il permettra à la filière solaire française de se structurer et d'acquies ses premières références dans les pays émergents.

12 octobre

Déplacement du **secrétaire d'État au Commerce extérieur à Tripoli**, à la tête d'une délégation de 80 entreprises. Celles-ci, organisées en une dizaine de filières (BTP*, eau, pétrole, santé, agroalimentaire...) choisies pour répondre aux besoins libyens, ont pu rencontrer les nouveaux décideurs et engager un partenariat économique privilégié.

13-14 octobre

Réunion du **G20* finances** au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

26 octobre

Accord lors du sommet de la zone euro sur les grands paramètres de la **contribution du secteur privé à la situation de la Grèce** (décote de 50 %, cible de dette proche de 120 % du PIB* en 2020).

Novembre

3-4 novembre

Sommet du G20* à Cannes.

10 novembre

La société O3B sécurise le **financement de quatre satellites** fabriqués par Thales Alenia Space, grâce au soutien de la Coface. Le projet doit permettre à plus d'une centaine de pays d'avoir accès à l'internet à haut débit.

15 novembre

Négociation du **Club de Paris** avec la République de Côte d'Ivoire (annulation de près de 400 M\$ et rééchelonnement de 1,9 Md\$).

21 novembre

Remise au ministre de l'Économie du premier rapport de l'**Observatoire sur les frais bancaires**.

Décembre

Décembre

Nouveaux **tests de résistance sur les banques européennes** pour préciser leurs besoins en fonds propres.

9 décembre

Accord en Conseil européen pour négocier un **traité sur de nouvelles règles budgétaires** et achever la négociation du traité sur le MES* en introduisant une règle de décision basée sur la majorité qualifiée.

15 décembre

Conférence nationale d'évaluation du **revenu de solidarité active**, un an et demi après son entrée en vigueur. La conférence souligne notamment la lente montée en charge du dispositif.

19 décembre

Accord des ministres européens sur le montant de la **contribution de la zone euro à l'augmentation des ressources du FMI***.

20 décembre

Nouveau déplacement du **secrétaire d'État au Commerce extérieur à Tripoli**, avec une délégation de 100 entreprises, pour approfondir le travail de coopération engagé.

CHIFFRES CLÉS

La DG Trésor assure la tutelle ou le secrétariat de **25** entités.

L'Agence France Trésor gère quotidiennement **49 Md€** de flux de trésorerie et a émis pour **184 Md€** de titres à moyen et long terme nets des rachats.

Le Ciri est intervenu auprès de **68 entreprises** en difficulté représentant près de **92 000** emplois.

308 textes publiés au JO (dont 8 ordonnances, 98 décrets, 185 arrêtés).

Réponses aux demandes des parlementaires : **965 questions écrites** publiées au Journal officiel, **500 questions** posées dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances par les commissions des deux Assemblées, **260 courriers** adressés aux ministres.

Les services économiques ont produit **58 études comparatives internationales** représentant une charge de travail d'environ 2250 jours/agent.

L'encours des créances de la France sur les États étrangers s'élève à **36,42 Md€** au 31 décembre 2011.

La DG Trésor gère **3,9 Md€** d'aide économique et financière au développement (chiffre 2010 - les résultats de l'enquête préliminaire de recueil des données 2011 ne seront connus qu'en avril 2012).

330 M€ de contrats français ont été financés par la RPE* dans les pays émergents.

Les nouveaux engagements pris en 2011 portent à plus de **2 Md€** les projets soutenus sur la période 2007-2011 (35 projets dans 16 pays). Le Fasep* - Études a financé **31 nouvelles études** dans 21 pays, pour 17 M€.

Le réseau « Ubifrance et les missions économiques » a organisé **19 600 accompagnements** d'entreprises.

Oséo a soutenu **84 000 entreprises** qui ont obtenu **31 Md€** de financements publics et privés, mobilisés grâce à l'intervention d'Oséo.

240 promesses de garanties ont été accordées par la Coface pour le compte de l'État pour un montant de **15,4 Md€**. **12,4 Md€** de contrats conclus par les entreprises françaises ayant bénéficié d'une assurance-crédit publique. **1 702 demandes d'assurance prospection** acceptées pour des PME*, représentant un montant garanti total de **109 M€**.



Appuyer la présidence française du G20



Le sommet de Cannes, les 3 et 4 novembre, est venu clore une année de présidence du G20* que la France a eu le privilège d'assurer en même temps que celles du G8* et du G7*.

Ce sommet s'est déroulé dans un contexte particulièrement difficile, marqué par une aggravation soudaine de la crise politique en Grèce et par une montée des tensions sur les marchés financiers alimentée par une dégradation de la situation macroéconomique mondiale.

Sous la direction de Christine Lagarde puis de François Baroin, toutes les équipes de la DG Trésor ont été fortement mobilisées pour faire progresser les négociations à un moment où l'importance d'une étroite concertation internationale pour faire face à la crise est plus forte que jamais : des décisions et avancées importantes ont été actées à Cannes dans les domaines définis comme prioritaires par le Président de la République : la régulation financière, la volatilité des prix des matières premières, la coordination des politiques macroéconomiques, la réforme du système monétaire international, le développement et les financements innovants.

La déclaration finale du sommet de Cannes

La déclaration finale, le communiqué ainsi que le « Pacte de Cannes pour la croissance et l'emploi » ont été validés après une négociation de plusieurs jours, à laquelle la DG Trésor a pris une part active. Ces documents marquent des avancées dans trois directions :

- ils donnent un signal de cohésion par rapport aux crises européennes et s'engagent à augmenter les moyens du FMI* si le besoin s'en faisait sentir, pour renforcer la capacité de la communauté internationale à faire face à des chocs systémiques ;
- ils valident l'adoption d'une stratégie crédible pour soutenir la croissance et l'emploi à court et à moyen terme ;
- ils réaffirment la détermination des membres du G20* à placer tous les acteurs, produits et marchés financiers sous une régulation ou une surveillance appropriée.

Les thèmes portés par la DG Trésor, les avancées obtenues sous présidence française

La régulation financière

Parmi les succès engrangés, l'adoption d'un cadre de traitement des banques « systémiques » d'importance mondiale renforce les outils à disposition des pouvoirs publics pour mieux prévenir, anticiper et gérer les crises bancaires. Ce cadre comprend des mesures de surveillance renforcée, des exigences supplémentaires en matière de fonds propres et des recommandations de gestion et de résolution des crises bancaires, incluant la préparation de plans de restructuration et la mise en place de régimes spéciaux de résolution. Une liste de 29 banques systémiques d'importance mondiale a été rendue publique, parmi lesquelles

figurent quatre banques françaises (BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole, BPCE).

Ce résultat a été obtenu grâce aux travaux conduits sur le traitement des institutions financières d'importance systémique (*systemically important financial institutions* ou « SIFIs ») avec la DG Trésor et la Banque de France, au sein du Conseil de stabilité financière (CSF*) et du Comité de Bâle*. La DG Trésor a notamment présidé un groupe de travail dédié à l'étude des mécanismes permettant d'imputer des pertes aux créanciers (hors les particuliers) d'une entité en difficulté à travers une conversion de créances (mesures dites de « *bail-in* »).

En complément des travaux sur le renforcement de la stabilité du secteur bancaire, la présidence française du G20* s'était fixé pour objectif la mise en place d'un cadre de surveillance et de régulation du système bancaire parallèle (« *shadow banking system** »).

La DG Trésor, en lien étroit avec la Banque de France et l'Autorité des marchés financiers, s'est beaucoup investie dans l'animation des travaux des différents groupes d'experts mis en place par le CSF* et au niveau européen. Cela a permis aux États, lors du sommet de Cannes, d'endosser les recommandations permettant de mieux encadrer les pratiques de titrisation, l'activité des fonds monétaires et les relations entre les banques et les fonds. Ces travaux se poursuivent en 2012 tant au niveau international qu'euro-péen.

La DG Trésor a contribué à renouveler l'agenda sur la régulation des marchés de produits dérivés échangés de gré à gré. L'aboutissement à Cannes a été le lancement des travaux sur la convergence internationale des normes des différentes juridictions. Des négociations entre les autorités européennes et américaines ont été engagées pour assurer la compatibilité entre le *Dodd Frank Act** et le règlement européen *Emir**.

Par ailleurs, le principe d'une norme internationale pour les garanties financières apportées par les contreparties de contrats de dérivés négociés de gré à gré a été décidé. Ce chantier revêt une grande importance, ces transactions n'étant aujourd'hui assujetties à aucune norme. Les travaux



confiés aux régulateurs pruden-tiels internationaux aboutiront en 2012.

Le G20* a également adopté une liste de dix principes de protection des consommateurs de services financiers, en s'appuyant sur les travaux menés par l'OCDE* et le CSF*. La DG Trésor a suivi étroitement ces travaux avec l'Autorité de contrôle prudentiel et l'Autorité des marchés financiers.

La lutte contre les juridictions non coopératives

Relancée sur impulsion franco-allemande en 2009, elle a été un des sujets importants du G20* pendant la présidence française dans ses trois dimensions : prudentielle, fiscale et lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

La DG Trésor a œuvré pour que tous les communiqués mentionnent le sujet et pour que progresse l'identification des juridictions représentant un risque pour le système financier.

Dans le domaine prudentiel, le DG Trésor préside le groupe de travail qui, au sein du Conseil de stabilité financière, vise à promouvoir la mise en œuvre des standards internationaux de coopération et d'échange d'informations entre superviseurs des secteurs de la banque, de l'assurance et des

La réforme du Conseil de stabilité financière (ou *Financial Stability Board* : FSB)

Le CSF* rassemble 24 pays, dont ceux du G20*, des normalisateurs internationaux dans le domaine financier et des institutions financières internationales. Il a pour mission de détecter les vulnérabilités du système financier, de coordonner le développement de mesures réglementaires promouvant la stabilité financière et de s'assurer de leur mise en œuvre.

La DG Trésor a promu une réforme de la gouvernance du CSF* et de ses moyens pour améliorer sa représentativité et son efficacité. Le sommet de Cannes a décidé de renforcer le conseil en lui donnant la personnalité morale et une plus grande autonomie financière, d'élargir son comité directeur et de renforcer son rôle de coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de stabilité financière, confortant ainsi son rôle « d'organisation mondiale de la finance ».



marchés financiers. Le CSF* a publié en novembre 2011 les résultats de l'analyse des 61 pays dotés des systèmes financiers les plus importants : 41 appliquent de manière satisfaisante les standards internationaux et 18 se sont engagés à en faire autant. Seuls la Libye (ancien régime) et le Venezuela avaient refusé d'entrer en contact avec le CSF* et avaient, à ce titre, été qualifiés de juridictions non coopératives. En tant que président du groupe, le DG Trésor a régulièrement dialogué avec les pays concernés pour assurer leur adhésion à cette initiative et permettre la publication des résultats.

Dans les instances de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la DG Trésor a aussi relayé le message du G20* et les priorités de la présidence française. Elle a ainsi obtenu que les pays listés par le Gafi* depuis un an et n'ayant pas fait de progrès significatifs soient inscrits sur la liste publique (liste noire). Dix nouveaux pays ont rejoint cette liste en juin 2011.

Enfin au niveau fiscal, la lutte contre les paradis fiscaux s'est poursuivie. La DG Trésor a soutenu les travaux d'évaluation approfondie du Forum mondial* qui en a rendu compte au sommet de Cannes : deux-tiers des membres ont été évalués. La DG Trésor a suivi de près ces évaluations et les négociations sur la rédaction du rapport final, qui a permis au G20* de pointer les 11 pays identifiés à ce stade par le processus d'évaluation, et d'esquisser une nouvelle liste des paradis fiscaux qui prend le relais de la liste de l'OCDE* de 2009 devenue obsolète.

La mise en œuvre de décisions antérieures

La présidence française du G20* a également été l'occasion de rappeler les engagements pris antérieurement et de poursuivre leur mise en œuvre. À Cannes, les membres du G20* ont réaffirmé leur engagement à mettre en œuvre l'ensemble des recommandations du Comité de Bâle* selon le calendrier fixé. Il manquait toutefois une méthode claire de suivi et de contrôle des décisions antérieures renforcée par la mise en place d'un processus systématique de revue par les pairs. La DG Trésor a promu la réalisation et la publication d'un tableau synthétique et pédagogique décrivant l'état d'avancement des 34 principales

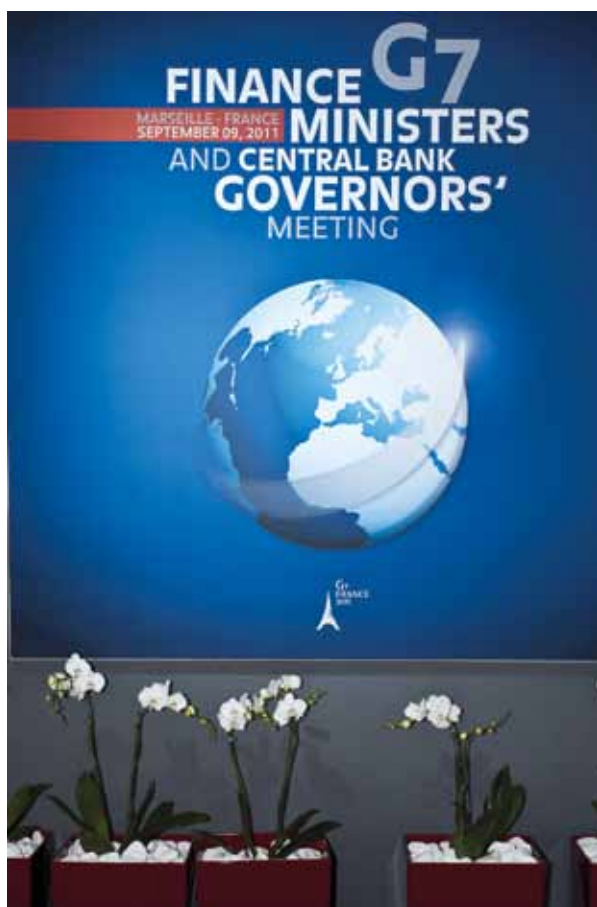


La société civile et le G20

La présidence française du G20 s'est attachée à associer la société civile, tout particulièrement le secteur privé, par l'intermédiaire du G20 *Business Summit* (« B20 ») et du G20 *Young Entrepreneurial Summit* (« YES 20 »).

La DG Trésor a entretenu un dialogue régulier et soutenu avec le Medef, chargé de l'organisation du B20 en liaison avec le *World Economic Forum* et l'*International Chamber of Commerce*. Cette dynamique de coopération s'est traduite par la mise en place de groupes de travail sur toutes les priorités de la présidence française, groupes composés d'entreprises et d'organisations patronales représentatives des pays du G20. La DG Trésor a organisé de multiples points de rendez-vous entre les représentants du B20 et du G20 (participation de membres du B20 à une réunion des suppléants G20* finances, à un séminaire du G20 sur les matières premières à Istanbul, à une réunion du groupe de travail du G20* sur la corruption, etc.). Enfin, les travaux du B20 ont abouti à des engagements et des recommandations de la communauté d'affaires, qui ont été présentés au sommet du B20 à Cannes les 3 et 4 novembre, en présence de nombreux chefs d'État ou de gouvernement.

De même, la DG Trésor a très largement soutenu l'organisation du YES 20, dont les travaux et réflexions ont été pilotés par l'association les Journées de l'Entrepreneur et présentés à Nice les 31 octobre et 1^{er} novembre. Ce sommet, introduit par le directeur général du Trésor, a rassemblé plus de 400 entrepreneurs de l'ensemble des pays du G20. À cette occasion ont été diffusés le rapport de McKinsey « *The Power of Many : Realizing the socioeconomic potential of entrepreneurs in the 21st century* » et le premier baromètre des entrepreneurs par Ernst & Young, dans lesquels de nombreuses initiatives françaises auxquelles a participé la DG Trésor ont été citées en exemple (Jeunes Entreprises Innovantes, Crédit Impôt Recherche, France Investissement, etc.). Le YES 20 a permis une prise de conscience du rôle et du poids des entrepreneurs dans l'économie de chaque pays, notamment autour d'un appel à chacun des gouvernements, au sein du communiqué final, à mettre en place des plans d'actions pragmatiques pour promouvoir l'entrepreneuriat.



mesures prises par le G20* en matière de régulation financière, afin de concentrer les efforts sur les domaines où des retards apparaissent.

La volatilité du prix des matières premières

En 2010, la hausse généralisée des prix des matières premières a porté préjudice à la croissance mondiale et affecté la sécurité alimentaire et énergétique des populations les plus vulnérables. La DG Trésor a travaillé sur les trois volets des résolutions de la déclaration finale du sommet de Cannes, énergétique, agricole et financier.

Volet énergétique : afin d'obtenir une meilleure information sur les niveaux de production et de stock des marchés physiques, les ministres des finances du G20* ont décidé de renforcer la transparence

des marchés du pétrole et du gaz, notamment en améliorant l'exhaustivité et la fiabilité de la base de données JODI-Oil et en l'étendant aux marchés du gaz. Le Forum international de l'énergie s'est engagé à organiser tous les ans une réunion entre pays producteurs et pays consommateurs, comme celle qui s'est tenue à Riyad en janvier 2011, afin d'améliorer le dialogue sur les perspectives de l'offre et de la demande de pétrole. La France a également obtenu des pays du G20* l'engagement de rationaliser et d'abandonner progressivement les subventions inefficaces aux énergies fossiles, qui encouragent la surconsommation.

Volet agricole : les chefs d'État et de gouvernement du G20*, qui se sont également appuyés sur les travaux du G20* des ministres de l'agriculture réunis pour la première fois en juin 2011, ont entériné un plan d'action pluriannuel sur la volatilité des prix alimentaires. Un système d'information sur les marchés agricoles a été mis en place, de même qu'un forum de réaction rapide pour améliorer la capacité de la communauté internationale à coordonner les politiques et à élaborer des réponses communes en cas de crise des marchés. Les services de la DG Trésor ont aussi apporté leur expertise pour élaborer et renforcer des instruments de gestion des risques qui permettent d'atténuer les effets de l'instabilité des cours agricoles sur les populations les plus vulnérables.

Volet financier : les marchés financiers de matières premières assurent la liquidité des marchés physiques et permettent de se prémunir contre les variations de prix imprévisibles. Cependant, l'accroissement rapide et massif des produits dérivés sur ces marchés appelle plus de transparence et de surveillance pour améliorer leur efficacité et



éviter les risques d'abus. Avec l'Autorité des marchés financiers, la DG Trésor a contribué au rapport rédigé par l'Organisation internationale des commissions de valeurs sur les principes communs de régulation et de supervision de ces marchés. Ces principes, adoptés par le G20* de Cannes, comportent des recommandations de transparence et de publication des données, y compris pour les marchés de gré à gré, et de nouveaux pouvoirs d'intervention pour les régulateurs, notamment la possibilité d'établir des limites de position pour prévenir les abus de marché et positions dominantes. Afin de mettre en œuvre concrètement ces engagements au sein de l'Union européenne, la DG Trésor participe activement à la révision des directives sur les dérivés de matières premières.

Un cadre de coordination des politiques macroéconomiques

Le sommet de Séoul de novembre 2010 avait fixé au groupe de travail du G20* consacré au « Cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée » un agenda en deux temps pour 2011 : définition de lignes directrices indicatives pour détecter les pays à la fois systémiques et sources de déséquilibres pour l'économie mondiale ; analyse de la viabilité externe de ces économies, parallèlement au travail d'évaluation mutuelle des politiques macroéconomiques des pays du G20*.

La présidence du G20* s'est fortement impliquée dans la conduite de ces deux étapes qui ont été menées à bien : les lignes directrices indicatives ont été établies à la réunion ministérielle du G20* d'avril, et le processus d'évaluation mutuelle et les analyses de viabilité externe ont été réalisées durant l'été, avec l'appui technique des organisations internationales (FMI* et OCDE* en particulier).

En adoptant l'accord détaillé du Plan d'action de Cannes pour la croissance et l'emploi, les chefs d'État et de gouvernement du G20* ont établi le diagnostic collectif d'une situation économique et financière dégradée, et se sont engagés à un ensemble de mesures pour y répondre. Ce sont des mesures spécifiques à chaque pays qui forment ensemble une réponse coordonnée à la crise : engagement des pays dont les dettes publiques sont

excessives à consolider leurs finances publiques ; engagement des pays disposant de marges de manœuvre budgétaires (Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Chine, Corée du Sud et Indonésie) à soutenir la croissance à court terme sans remettre en cause leur trajectoire budgétaire à moyen terme ; engagement de la Chine à flexibiliser davantage son taux de change et à mener des réformes pour soutenir sa demande interne ; engagement de tous les pays du G20* en faveur de réformes structurelles pour la croissance et l'emploi ; engagement de tous à limiter les retombées négatives que leurs politiques nationales pourraient avoir sur d'autres pays ; engagement du G20* à s'assurer que le FMI* dispose des ressources nécessaires à l'exercice de ses missions.

Ces mesures constituent une réponse collective décisive à la fois aux vulnérabilités immédiates qui pèsent sur la reprise et à la nécessité de renforcer et de rééquilibrer durablement la croissance mondiale. Elles marquent un pas important vers la coopération internationale et la coordination des politiques puisque tous les pays du G20* s'engagent sur des mesures de politique économique tout en acceptant de rendre compte de la mise en œuvre de leurs engagements.

Des engagements pour bâtir un système monétaire international plus stable et plus résilient

Les dysfonctionnements du système monétaire international sont rendus manifestes par les mutations récentes de l'économie mondiale, en particulier la montée en puissance des pays émergents : une volatilité accrue des changes et des mouvements de capitaux, un risque de sous-évaluation persistante de certaines monnaies, un creusement des déséquilibres macroéconomiques, et une sous-représentation des devises des pays émergents dans les devises de réserve au regard de leur poids macroéconomique.

Au cours de l'année écoulée, la DG Trésor a joué un rôle moteur pour faire émerger un consensus autour de mesures concrètes.

Les pays du G20* ont ainsi adopté lors du sommet de Cannes des conclusions sur la gestion des flux

de capitaux pour assurer une réponse coordonnée face aux risques posés par leur volatilité pour la stabilité financière. Ils se sont également accordés sur un plan d'action pour le développement des marchés financiers en monnaie locale.

Les travaux ont aussi permis de déboucher sur un engagement des pays du G20* à s'orienter plus rapidement vers des régimes de change déterminés par les marchés et à accroître la flexibilité des taux de change. À ce titre, la Chine s'est engagée à parvenir progressivement à la convertibilité de sa monnaie et à l'ouverture de son compte de capital. Comme symbole de la transition vers un système monétaire multipolaire, le communiqué du G20* mentionne également l'intérêt d'un élargissement du panier de monnaies qui constitue le droit de tirage spécial (DTS*) du FMI* et demande de poursuivre la réflexion sur le rôle du DTS*.

Pour améliorer les mécanismes de prévention et de résolution des crises, le G20* a soutenu une réforme des instruments d'intervention du FMI* avec la création d'une nouvelle ligne de liquidité, la *Precautionary and Liquidity Line* (PLL) et d'une facilité de financements non concessionnels en cas d'urgence, le *Rapid Financing Instrument* (RFI). Un accord sur le renforcement de la capacité de surveillance du FMI* a en outre été obtenu. Il réalisera dorénavant un suivi des flux de capitaux transfrontaliers et des mesures de gestion de ces flux prises par les pays. L'accord prévoit également une meilleure surveillance de la liquidité mondiale et demande la publication des analyses du FMI* sur les taux de change, lorsque c'est utile. Enfin, le G20* a endossé des principes de coopération entre le FMI* et les arrangements financiers régionaux et s'est prononcé pour un renforcement des filets de sécurité financière mondiaux.

Le développement

La décision d'inclure le développement dans l'agenda du G20* a été prise au sommet de Toronto en juin 2010. Au sommet de Séoul, en octobre de la même année, les chefs d'État et de gouvernement se sont accordés sur une vision commune et sur un plan d'action pluriannuel (« plan d'action de Séoul »). La présidence française du G20* a choisi d'accorder la priorité à deux des neuf piliers pro-

mus dans le plan d'action : la sécurité alimentaire et le développement des infrastructures d'envergure régionale. Deux autres ont également fait l'objet de travaux importants : l'inclusion financière et les transferts de fonds des migrants.

La sécurité alimentaire : dans un contexte de crise alimentaire dans la Corne de l'Afrique et face aux défis d'une population mondiale de 9 milliards d'habitants en 2050, plusieurs orientations ont été définies pour :

- produire plus et mieux (partenariats pour la recherche agronomique, principes d'investissements responsables, etc.) ;
- lutter contre la volatilité des prix agricoles et ses effets négatifs sur les pays les plus vulnérables : l'institution en charge du secteur privé au sein du groupe de la Banque Mondiale (SFI*) a développé un projet pilote d'outil de couverture des risques en Afrique subsaharienne et au Moyen-Orient. Une plate-forme de conseil en gestion de risques regroupant de nombreuses organisations internationales est en cours de constitution ;
- répondre aux crises alimentaires : les pays du G20* se sont engagés à ne plus recourir aux restrictions aux exportations pour les achats d'aide du Programme alimentaire mondial et à renforcer les réserves alimentaires d'urgence. Un projet pilote de réserves alimentaires d'urgence en Afrique de l'Ouest sera mis en œuvre dans ce cadre.

Le développement des infrastructures : la DG Trésor a été en première ligne sur ce thème, en collaboration avec les banques multilatérales de développement et un panel de haut niveau présidé par M. Tidjane Thiam (président de Prudential Plc). Des réponses ont pu être apportées au déficit d'infrastructures des pays à faible revenu : soutien accru à la préparation des projets ; amélioration de la qualité des informations disponibles et diversification des sources de financement. Une liste de 11 projets d'infrastructures exemplaires a également été adoptée à Cannes, afin de mettre en valeur les initiatives publiques et privées pour le développement à l'échelle régionale. Ces projets, dont six se situent sur le continent africain, auront un fort impact sur la croissance, le commerce et l'emploi.

L'inclusion financière : la DG Trésor a assuré en

2011, avec les représentants coréens et mexicains, la co-présidence du Partenariat global pour l'inclusion financière (GPFI*) lancé fin 2010 par le G20* pour développer l'accès aux services financiers de base. Organisé en trois sous-groupes consacrés aux principes d'inclusion financière et au lien avec les organismes de régulation, au financement des PME*, et aux questions relatives aux données et à la mesure de l'inclusion financière, le GPFI* a présenté au sommet de Cannes un rapport de synthèse qui a été approuvé par les chefs d'État et de gouvernement. La DG Trésor a également présidé le premier forum du GPFI* organisé le 1^{er} octobre à Cancun (Mexique), et poursuivra son activité en tant que coprésident du GPFI* en 2012 aux côtés du Mexique et de la Russie.

Les transferts de fonds des migrants : les pays du G20* se sont engagés à Cannes à faire passer les coûts des transferts de 10 % du montant transféré à 5 % d'ici à 2014. Ces transferts sont essentiels car moins sensibles aux évolutions conjoncturelles que les investissements directs étrangers ou les crédits d'aide publique au développement. La DG Trésor et la direction de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats du ministère des Affaires étrangères et européennes ont notamment encouragé l'ensemble des pays du G20* qui ne disposaient pas encore d'un site comparateur de coûts (comme le site www.envoidargent.fr) à s'engager à en mettre un en place. Enfin, les pays du G20* pourront financer des actions de conseil pour simplifier et sécuriser les règles en vigueur dans les pays destinataires des transferts ainsi que pour lever les barrières technologiques au développement de services complets de télépaiements internationaux.

Les financements innovants

L'objectif de la présidence française du G20* était de promouvoir la mise en place de nouveaux financements innovants à l'échelle internationale. Pour la première fois, les membres du G20* ont accepté de discuter de l'intérêt de leur mise en place. Ont été évoqués : la taxe internationale sur les transactions financières (TTF*) ; les mécanismes de marché, sous forme de taxe ou de marché de permis d'émission, visant à réduire les émissions des sec-

Une conférence sur les financements à l'exportation

Une conférence sur les financements à l'exportation, organisée par la DG Trésor, a réuni, le 27 juin 2011, les pays membres du G20*, les organismes internationaux concernés (OMC*, OCDE*, FMI*, Banque mondiale, Union de Berne*), ainsi que des économistes, des industriels et des banquiers.

Cette conférence était inédite dans son format avec la réunion des principaux acteurs, au-delà du seul cercle des pays développés, pour échanger sur les enjeux du financement du commerce international, sachant que le commerce mondial repose à plus de 80 % sur des financements sous forme de crédits et de garanties.

Quatre grands sujets ont pu être abordés :

- l'apport essentiel des financements publics aux exportations en période de crise et la nécessité d'accroître les financements vers les pays à faible revenu par un plus grand soutien des agences d'assurance-crédit et une collaboration étroite avec les banques multilatérales de développement pour le financement des grands projets d'infrastructure ;
- les coopérations industrielles et financières, avec le constat de l'accroissement des partenariats industriels entre pays développés et pays émergents et la nécessité de développer des accords de coopération financière en vue d'assurer le financement de projets industriels partagés ;
- le développement de la lutte contre les distorsions de concurrence, en incitant notamment les grands pays émergents, non-membres de l'OCDE*, à s'associer aux négociations des règles qui encadrent les financements de l'exportation ;
- la prise en compte des normes environnementales dans les projets bénéficiant d'un financement à l'exportation.

La majorité des membres ayant souhaité pérenniser cet exercice lors de la présidence mexicaine du G20*, la DG Trésor a eu de nombreux échanges avec ses homologues mexicains pour soutenir l'organisation d'une deuxième conférence en 2012.

teurs maritime et aérien internationaux, appelés « *bunkers* » ; la taxe sur le tabac...

Le Président de la République a exprimé sa préférence pour une taxe sur les transactions financières et mandaté M. Bill Gates pour réaliser un rapport sur le financement du développement. Présenté à Cannes, ce rapport appelle à une diversification des sources de financement et souligne qu'au-delà de l'aide publique au développement traditionnelle, des partenariats triangulaires (pays développés, pays en développement et pays émergents), la contribution du secteur privé, le renforcement des ressources domestiques des pays en développement et les financements innovants ont leur rôle à jouer.

Par ailleurs, les ministres des finances du G20* ont mandaté la Banque mondiale et le FMI* pour remettre un rapport poursuivant l'analyse produite fin 2010 par le Groupe de haut-niveau sur le financement de la lutte contre le changement climatique (AGF*). Ce rapport propose des pistes concrètes pour avancer, en particulier sur les « *bunkers* » qui constituent la source de financement innovant la plus intéressante pour lutter contre le changement climatique dans les pays en développement.

Les discussions sur ces sources innovantes se poursuivent en 2012 dans le cadre du G20* finances sous présidence mexicaine, le communiqué de Cannes ayant reconnu leur valeur ajoutée, avec la première référence dans un communiqué du G20* à la taxe sur les transactions financières.

Une organisation en « mode projet »

Le directeur général du Trésor est le suppléant du ministre des Finances dans les enceintes des G20*, G8* et G7*, et la DG Trésor a été mobilisée tout au long de l'année pour conduire les négociations et défendre les priorités de la présidence française

sur les sujets économiques et financiers à l'agenda du G20*.

Afin de remplir cette double mission, elle s'est organisée en mode projet. Une « équipe projet G20 », rattachée au chef du service des affaires multilatérales et du développement, a été articulée autour de deux pôles :

- un pôle « logistique » en charge de l'organisation matérielle des réunions, parmi lesquelles quatre réunions des ministres des finances et gouverneurs des banques centrales, six réunions de leurs suppléants, un séminaire sur la réforme du système monétaire international à Nankin en Chine et plusieurs réunions structurantes de groupes de travail d'experts du G20* ;
- un pôle « contenu » chargé de piloter les travaux de fond de la DG Trésor afin de permettre aux autorités françaises de mener efficacement les négociations sur l'agenda économique et de développer une stratégie d'influence pertinente à l'attention de publics variés (pays non-membres du G20, organisations internationales, acteurs institutionnels français et étrangers, société civile, milieux académiques, etc.).

Au-delà de cette structure, c'est l'ensemble de la DG Trésor qui a été mobilisée, les sujets de fond restant suivis par les bureaux spécialisés et compétents en lien avec l'équipe-projet G20.

Sept chefs de file thématiques ont été chargés d'animer les travaux et de garantir la bonne fluidité de l'information au sein de la direction et de représenter la France dans les différents groupes de travail d'experts du G20*.

Enfin, en lien avec le cabinet du ministre, la DG Trésor a veillé tout au long de l'année à la bonne articulation de ses travaux avec la Banque de France, les autres ministères et la présidence de la République qui a piloté le secrétariat général de la présidence française du G20.



Affronter la crise de la dette européenne...



L'histoire dira si 2011 restera dans les mémoires comme l'année d'une lutte pour assurer l'avenir de l'euro ou si elle a été plus encore celle du grand renforcement de la gouvernance européenne. Dans un contexte où les économies semblent à la croisée des chemins, la DG Trésor s'est totalement mobilisée au sein des instances européennes, Eurogroupe* et Ecofin* notamment. Elle s'est aussi attachée à étudier et proposer des actions visant à assurer la viabilité des finances publiques françaises et à renforcer le secteur financier et le financement de l'économie.

Traiter le cas grec et réformer la gouvernance européenne

Après avoir œuvré au printemps 2010 à la mise en place d'un plan d'aide à la Grèce de 110 Md€ (80 Md€ de prêts bilatéraux des États membres, dont 16,8 Md€ pour la France, et 30 Md€ du FMI*), la DG Trésor a été mobilisée pour soutenir la Grèce dans ses efforts pour restaurer la viabilité de sa dette et la compétitivité de son économie, conditions indispensables à un retour de la croissance.

En effet, malgré un effort sans précédent de consolidation budgétaire (7 % du PIB* sur les deux dernières années), le contexte macroéconomique dégradé (récession prévue de 15 % du PIB* sur 2009-2012), ainsi que le poids de la dette héritée du passé, ont fait craindre un échec du programme d'ajustement macroéconomique au printemps 2011. Face à ces menaces, les partenaires européens se sont à nouveau mobilisés pour trouver ensemble des solutions crédibles au problème de soutenabilité de la dette grecque (162 % du PIB* prévu pour 2011). Le 21 juillet, les chefs d'État et de gouvernement ont ainsi conclu un accord permettant de prolonger l'aide à la Grèce jusqu'en 2014 et d'impliquer le secteur privé. Parallèlement,

la décision a été prise de réduire les taux et d'allonger les maturités des nouveaux prêts consentis à la Grèce, tant par le Fonds européen de stabilité financière (FESF*) que par le secteur privé, afin de lisser dans le temps l'effort de remboursement.

Cependant, la situation grecque s'est encore aggravée à la fin de l'été, et le plan de juillet a dû être révisé lors du sommet européen du 26 octobre. Le plan d'aide a été renforcé en vue d'apporter une réponse à la situation détériorée des finances publiques grecques : en échange d'engagements très forts, la Grèce bénéficierait d'un second programme d'aide de 100 Md€, financé par le FESF* avec la garantie des États membres, en partenariat avec le FMI*, et de l'implication exceptionnelle et volontaire du secteur privé via une décote de 50 % sur les obligations qu'il détient, allégeant la dette grecque d'un total proche de 100 Md€. Cet accord a été renforcé tout début 2012.

Après avoir participé à la préparation et à la négociation de ces accords avec ses partenaires de la zone euro, la DG Trésor est désormais mobilisée pour mettre en œuvre les décisions du 26 octobre et permettre à la Grèce de retrouver le chemin de la croissance. D'une part, la soutenabilité de sa dette doit être rétablie, avec un objectif de 120 % du PIB* en 2020 suite à la décote consentie par le secteur privé et au soutien du nouveau

programme d'aide. D'autre part, une assistance technique de grande ampleur fournie par la Commission européenne et les États membres et orchestrée par la *Task Force* Grèce, décidée dans l'accord du 21 juillet, doit permettre de mettre en œuvre les réformes structurelles indispensables et de dégager les priorités nécessaires pour redonner un potentiel de croissance à l'économie grecque. La France est particulièrement impliquée dans les domaines de la fiscalité et de la réforme administrative. Les négociations sur ces différents points se poursuivaient tout début 2012.

Réformer la gouvernance européenne

Au-delà de la crise grecque, 2011 a été marquée par de vastes chantiers de réforme de la gouvernance européenne, pour lesquels la DG Trésor a prêté main forte au gouvernement tout au long du processus d'élaboration.



Le processus de privatisation en Grèce

Un Fonds de privatisation a été mis en place dans le cadre du programme Union européenne / FMI* avec notamment pour objectif de contribuer au financement du programme à hauteur de 50 Md€ d'ici à 2015.

La France s'est impliquée dans le processus de privatisation :

1/ par la désignation, au printemps 2011 d'un inspecteur des finances, Pierre-Emmanuel Thiard, au sein de la mission de la troïka (Commission européenne, FMI*, BCE*) chargée d'évaluer le chiffrage du plan de privatisation, puis de superviser la création du Fonds de privatisation ; 2/ par la désignation à l'été 2011, d'Hervé Le Roy, chef du service économique à Athènes, comme représentant de l'ensemble des États membres de l'Eurogroupe* au conseil d'administration du Fonds de privatisation (aux côtés de Marteen Verwey, représentant de la Commission européenne). Le conseil d'administration est l'organe décisionnel stratégique du Fonds.

La montée en puissance du Fonds de privatisation s'avère satisfaisante même si le processus de cessions est plus lent que prévu. Le processus de privatisation repose sur une programmation précise, des valorisations rigoureuses et régulièrement actualisées, et le recours à des conseils juridiques et financiers reconnus pour ce type d'opérations (Rothschild, UBS, KPMG, Freshfields, etc.). Le produit des premières cessions a été systématiquement au moins égal à l'objectif, voire supérieur (extension de licence pour la société de paris sportifs OPAP). La troïka vient d'ailleurs de délivrer un satisfecit au Fonds de privatisation dans son dernier rapport, estimant notamment que « le Fonds recourt à des prestataires reconnus pour traiter les aspects juridiques et financiers de son activité » et que par conséquent « [son] fonctionnement donne satisfaction ».

Malgré ce bilan prometteur, les objectifs initiaux de privatisation ne seront pas complètement atteints (produit acquis des privatisations pour 2011 de 1,5 Md€ actuellement contre un objectif de 1,7 Md€ au 30 septembre et de 3,5 à 4 Md€ en cumulé pour le 30 décembre sur les 5 Md€ attendus).

L'enjeu se situe également dans l'appui à fournir aux entreprises françaises susceptibles d'investir en Grèce. La poursuite du programme de privatisation va ouvrir des opportunités aux entreprises françaises à partir de 2012. Au-delà des entreprises françaises historiquement présentes en Grèce (Alstom, Vinci, Suez ...), l'objectif est d'intéresser un éventail plus large d'investisseurs. Ont ainsi participé à un séminaire sur les opportunités découlant du programme de privatisations en Grèce, organisé par la CCIP le 11 octobre dernier, 159 entreprises ou institutionnels franco-grecs susceptibles d'investir ou d'attirer des investisseurs en Grèce. Le ministre grec du Développement économique, Michalis Chryssochoidis, avait fait lui-même le déplacement pour présenter le nouveau cadre réglementaire des investissements en Grèce.

De fait, les projets de privatisations susceptibles d'intéresser les entreprises françaises au premier chef se situent dans les domaines de l'eau, du tourisme, du développement des énergies vertes, des chemins de fer, de l'énergie et de la gestion des ports.

Les outils de gestion de crise

Déjà en mai 2010, les chefs d'État et de gouvernement de la zone euro avaient affirmé leur engagement à garantir la stabilité, l'unité et l'intégrité de la zone euro en mobilisant tous les moyens disponibles à cette fin. Deux instruments avaient été prévus :

- le Fonds européen de stabilité financière (FESF*), destiné à apporter des financements aux États de la zone euro à hauteur de 440 Md€, qui bénéficie des garanties apportées par les États de la zone Euro ;
- le Mécanisme européen de stabilisation financière (MESF*), géré par la Commission européenne pour le compte des 27 États membres, qui permet à l'Union européenne de lever jusqu'à 60 Md€ (avec la garantie implicite du budget communautaire) pour venir en aide à un État « faisant face à des difficultés liées à des événements exceptionnels échappant à son contrôle » (article 122.2 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne).

La persistance de tensions financières dans la zone euro au premier semestre 2011 a conduit à un renforcement du FESF*, avec de nouveaux outils comme la possibilité d'intervenir sur le marché secondaire de la dette et à titre de précaution, et en le dotant d'une capacité effective de prêt de 440 Md€ (sommet de la zone euro du 21 juillet). Les deux mécanismes ont été mobilisés conjointement au profit de l'Irlande (40,2 Md€, auxquels s'ajoutent 4,8 Md€ de prêts bilatéraux et 22,5 Md€ du FMI* en novembre 2010) et du Portugal (52 Md€, auxquels s'ajoutent 26 Md€ du FMI*, en mai 2011). Le FESF* octroiera l'assistance financière prévue pour la Grèce le 26 octobre.

Le FESF* ayant été créé pour une durée *a priori* limitée à trois ans, la mise en place d'un mécanisme pérenne est apparue nécessaire : il s'agit du Mécanisme européen de stabilité (MES*) qui se substituera à la fois au FESF* et au MESF*, et sera doté d'un capital de 80 Md€. Une première version du Traité instituant le MES* a été signée le 11 juillet 2011 en marge de l'Eurogroupe*. Il s'agira d'une organisation internationale soumise au droit international public, et instituée par un traité international (à la différence du FESF*, société anonyme de droit



luxembourgeois). Sa capacité de prêt maximale est actuellement fixée à 500 Md€. Toutefois, au vu des nouvelles orientations affichées par les chefs d'État et de gouvernement le 26 octobre 2011, le Traité MES* a été révisé, et une seconde version a été signée début 2012 pour adapter les modalités d'intervention dans le sens d'une plus grande efficacité.

La DG Trésor a été mobilisée pour ériger et renforcer ces pare-feu destinés à restaurer la confiance dans les dettes souveraines de la zone euro. Ainsi, sous l'autorité du ministre, elle a piloté la préparation, la négociation avec nos partenaires puis la mise en œuvre de ces dispositifs, ainsi que leurs évolutions rendues nécessaires par l'aggravation de la situation sur les marchés. Cette mobilisation s'est effectuée à plusieurs niveaux : zone euro pour le FESF*, Union européenne pour l'élaboration du Traité MES*, et au niveau national pour la transcription des nouvelles fonctions du FESF* (troisième loi de finances rectificative de 2011, ratification à venir du Traité).



Le renforcement de la gouvernance économique

Au premier semestre 2011, dans le cadre du « semestre européen », qui a introduit un calendrier cohérent pour la surveillance des réformes structurelles et des programmes budgétaires, la DG Trésor a été également mobilisée par les travaux du Conseil de l'Union européenne sur la coordination des politiques budgétaires et structurelles des États membres. Elle a coordonné les travaux d'élaboration du Programme de stabilité et du Programme national de réforme (PNR) français, remis à la Commission européenne le 3 mai, et a participé aux discussions du Conseil sur les recommandations spécifiques par pays adressées aux États membres au mois de juin par le Conseil Ecofin*.

Par ailleurs, la DG Trésor s'est trouvée au cœur des discussions sur la réforme de la gouvernance économique européenne. Le « paquet » législatif sur la gouvernance économique de l'Union européenne adopté le 28 septembre

2011 par le Parlement européen et le 4 octobre par le Conseil Ecofin*, composé de six textes législatifs, contient des innovations majeures qui complètent et renforcent la surveillance multilatérale. Ces textes sont entrés en vigueur le 23 novembre 2011 :

- la surveillance budgétaire (Pacte de stabilité et de croissance) est complétée de critères nouveaux pour vérifier que les États membres se tiennent à un objectif d'équilibre budgétaire (plutôt qu'une « autorisation » d'aller jusqu'à 3 % de déficit) et réduisent leur dette ;

- le droit budgétaire des États membres fera l'objet de règles minimales homogènes, prévoyant en particulier une planification pluriannuelle et l'introduction de règles de discipline budgétaire dans le droit national. La transposition de ce socle commun devra s'opérer d'ici à la fin 2012 dans l'ensemble de l'Union européenne ;

- une nouvelle procédure de surveillance des déséquilibres macroéconomiques et des déséquilibres de compétitivité a été créée en plus de la surveillance budgétaire. Elle repose sur un mécanisme d'alerte composé des principaux indicateurs de la dynamique de fonctionnement des économies européennes (balance des paiements courants, développement des coûts de main d'œuvre réels, prix de l'immobilier...). Sur le modèle de la surveillance budgétaire, à l'issue d'une étude approfondie de la Commission européenne, une procédure pour « déséquilibre macroéconomique excessif » pourra être ouverte à l'encontre des États membres pour qu'ils mettent en place des mesures correctives ;

- l'ensemble de ces dispositifs sera soumis à des sanctions financières précoces, quasi-automatiques et d'un montant conçu pour être dissuasif. Dans un premier temps, celles-ci ne concerneront que la zone euro – mais la Commission européenne doit faire des propositions pour que des sanctions équivalentes puissent être appliquées à l'ensemble des membres de l'Union via une suspension des fonds structurels.



Le service économique d'Athènes : un rôle central pour le suivi de la crise

Le service économique d'Athènes, composé d'une équipe de cinq personnes, sous la direction de Christel Peridon, puis d'Hervé Le Roy depuis septembre 2011, a joué un rôle important pendant la crise de la dette souveraine grecque. Interlocuteur et relais de l'administration centrale sur place, il a suivi au plus près la situation économique et financière de la Grèce, tout particulièrement lors des différentes missions de la « Troïka » (Commission, FMI*, BCE*) à Athènes, et réalisé des points d'informations extrêmement fréquents sur la mise en œuvre du programme grec, mais aussi sur la situation politique et sociale.

Les chantiers à suivre étaient naturellement inhabituels : suivi du respect du programme de la Troïka, aide à la mise en place d'une assistance technique française et européenne, suivi (et appui) du programme de privatisation grec, suivi des réformes structurelles et analyse de leur impact pour l'économie hellénique et les relations bilatérales.

Fort de plusieurs agents locaux grecs, et grâce à des contacts nourris avec l'administration hellénique, mais aussi la société civile, le service économique a livré des analyses étayées sur une base quasi quotidienne pour l'administration centrale, aidant ainsi à préparer les nombreuses réunions européennes et multilatérales sur la Grèce. Ces apports précieux aux négociateurs français ont démontré ces valeurs essentielles de la DG Trésor que sont l'engagement et l'esprit d'équipe.

Ce paquet législatif sera complété par de nouvelles règles de discipline. La Commission a proposé le 23 novembre deux nouveaux règlements portant, l'un sur la surveillance renforcée des États membres en difficulté et l'autre, sur la coordination *ex ante* des plans et programmes budgétaires nationaux. De plus, et surtout, le Conseil européen du 9 décembre a engagé la négociation d'un traité intergouvernemental portant sur le renforcement de la discipline budgétaire et la convergence économique. La DG Trésor a contribué à la définition des positions françaises sur ces deux projets de règlements et sur ce projet de traité adopté par les chefs d'État et de gouvernement de 25 États membres le 30 janvier 2012.

Les relations franco-allemandes

Plusieurs rencontres franco-allemandes ont été organisées en 2011, notamment quatre entretiens bilatéraux entre le ministre et son homologue allemand, un conseil économique et financier franco-allemand (Ceffa) le 11 février et un Conseil des ministres franco-allemand le 23 janvier.

Ces réunions ont permis de faire le point sur plusieurs grands sujets d'actualité et de parvenir à des positions communes sur la crise de la zone euro, les instruments mis en place pour la résoudre, le renforcement de la gouvernance économique, l'élaboration du Pacte Euro Plus*.

Par ailleurs, ces rencontres ont contribué à lancer deux grands chantiers dans le domaine de la fiscalité, en appui d'initiatives de la Commission européenne : la convergence des taux de l'impôt sur les sociétés et notamment les travaux sur une assiette commune en Europe et la mise en place d'une taxe internationale sur les transactions financières.

Les ministres des finances français et allemand ont créé le 11 février 2011 une unité franco-allemande. Dirigée par les deux chefs des services en charge des questions européennes et macroéconomiques, l'unité associe des membres permanents ainsi que des correspondants identifiés sur tout un ensemble de sujets macroéconomiques, les finances publiques et les services financiers. La mission de cette unité est de préparer des documents de travail d'intérêt commun, et des briefings communs

pour les ministres pour les réunions européennes (Eurogroupe*, Conseil Ecofin*) et internationales. Elle a également vocation à traiter d'autres sujets et à faciliter les contacts techniques en tant que de besoin. En 2011, elle a notamment produit des notes communes d'analyses sur la situation économique et financière du Portugal, de Chypre, et a élaboré des prévisions communes sur la situation européenne et mondiale.

Consolider la signature de la France

La viabilité à court terme des finances publiques

La qualité de la signature de la France dépend de la crédibilité de ses engagements de réduction du déficit public : ramener le déficit sous 3 % en 2013, avec un ajustement structurel d'au moins 4 points de PIB* entre 2010 et 2013. La DG Trésor apporte au gouvernement un diagnostic et une prévision sur l'environnement économique et sur les finances publiques, lui permettant de disposer de l'information nécessaire en temps utile pour prendre les mesures éventuellement requises pour tenir cette trajectoire.

Le projet de loi de finances pour 2011 avait été construit sur une prévision de croissance de 2 %, associée à un plan de redressement de plus de 10 Md€ voté en loi de finances et en loi de financement de la Sécurité sociale pour 2011. C'est sur cette base qu'a également été élaboré en avril 2011 le programme de stabilité, document annuel produit par la DG Trésor avec la contribution de la direction du Budget et qui présente en détail la trajectoire pluriannuelle de nos finances publiques. Ce document a été complété par une étude publiée en juin dans la revue Trésor Éco sur la contribution de la réforme des retraites de 2010 à l'amélioration de la viabilité de nos finances publiques, volet traité au niveau européen dans un groupe de travail du Comité de politique économique où la DG Trésor représente la France. Les travaux européens ont conduit à la publication d'un rapport inter-

médiaire sur les hypothèses macroéconomiques sous-jacentes aux projections de dépenses liées au vieillissement.

La DG Trésor suit en continu l'évolution des différents agrégats de finances publiques. Dans le domaine de l'assurance maladie, la mise en œuvre des propositions du rapport Briet, auquel la DG Trésor a contribué, a renforcé les moyens de maîtrise de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie et devrait permettre son strict respect sur deux années consécutives. Notre expertise conjoncturelle dans ce domaine est reconnue par le Comité d'alerte, qui appuie chaque année son avis de printemps sur nos analyses.

À partir de l'été 2011, avec l'accentuation des turbulences sur le marché des dettes souveraines, la conjoncture a montré des signes de ralentissement. Cela a conduit la DG Trésor à accélérer son calendrier de prévision macroéconomique et de finances publiques, pour que le gouvernement puisse préparer des mesures de redressement qui compensent l'effet de perspectives de croissance moins favorables qu'escomptées. Un scénario macroéconomique a ainsi été élaboré mi-août, juste après les chiffres de croissance du deuxième trimestre (prévisions de croissance de 1,75 % au lieu de 2 % pour 2011 et de 1,75 % pour 2012 au lieu de 2,25 %).

La DG Trésor a en outre participé avec la direction de la Législation fiscale et la direction du Budget aux travaux qui ont conduit au plan de consolidation de 11 Md€ du 24 août. Ses mesures ciblées pour préserver l'activité et la justice sociale ont permis de conforter la signature de la France, en crédibilisant le respect de la cible de déficit pour 2011 (les mesures ont été votées très rapidement dans une loi de finances rectificative pour permettre une économie de 1 Md€ sur les mois restants) et pour 2012 (10 Md€ de mesures additionnelles). L'incertitude plus forte sur les perspectives de croissance à moyen terme a également conduit le gouvernement à retenir une prévision de croissance prudente sur 2013-2015. L'ensemble du scénario macroéconomique et de finances publiques a été, comme chaque année, détaillé dans le rapport économique, social et financier produit par la DG Trésor et annexé au projet de loi de finances.



Les signaux conjoncturels ont continué à se détériorer en septembre et en octobre, traduisant l'incertitude croissante des agents économiques. La DG Trésor a donc réalisé une nouvelle mise à jour du scénario macroéconomique (révision de la croissance à 1% pour 2012, en ligne avec le consensus du moment), permettant au gouvernement de disposer du cadre nécessaire à un nouveau plan de redressement annoncé le 7 novembre. Le choix de ces mesures a pu s'appuyer sur les recommandations de politique économique que porte régulièrement la DG Trésor (consolider les finances publiques tout en accroissant le potentiel de croissance, via notamment une montée en puissance plus rapide de la réforme des retraites et la suppression des niches fiscales les moins justifiées économiquement). La particularité de ce plan est de comporter des mesures qui non seulement compensent l'impact de la révision de l'activité en 2012 (7 Md€), mais aussi montent en puissance les années suivantes et consolident l'ensemble de la trajectoire pluriannuelle de finances publiques jusqu'en 2016 (amélioration cumulée de 65 Md€ à cette horizon). La DG Trésor et la direction du Budget ont fourni au Parlement une mise à jour du Rapport économique, social et financier qui présente le nouveau scénario macroécono-

mique et de finances publiques et situe le plan du 7 novembre au sein d'un total de 115 Md€ d'efforts de redressement programmés sur 2011-2016, dont les deux tiers pour infléchir la croissance de la dépense publique.

Cette stratégie d'adaptation à l'environnement économique vise à consolider la signature de la France en calibrant au mieux les mesures à prendre. Les synergies permises au sein de la DG Trésor entre la prévision macroéconomique, celle de finances publiques, le conseil en politique économique sur les mesures à prendre et la stratégie européenne, lui assurent un rôle important pour apporter au gouvernement des éléments permettant d'affronter les conséquences de la crise de la dette européenne.

Optimiser la gestion de la dette et de la trésorerie de l'État dans un contexte de crise exacerbée de la dette souveraine

Dans ce contexte, en 2011, malgré l'exacerbation de la crise de la dette en zone euro et des turbulences de marché, l'Agence France Trésor a conti-

nué à bénéficier de conditions d'emprunt favorables à la France pour exécuter le programme de financement de l'État au mieux des intérêts du contribuable. Elle a ainsi réalisé des émissions brutes de moyen et long terme de 207,8 Md€, auxquels il faut soustraire 23,8 Md€ de rachats de titres venant à maturité en 2012 et 2013 (ceci permet de lisser le profil de remboursement de la dette dans les années à venir), soit 184 Md€ d'émissions nettes (en légère diminution par rapport aux 188 Md€ de 2010).

L'exécution du programme de financement de l'État a pu être réalisée dans de très bonnes conditions de sécurité comme en témoignent les taux moyens de couverture des adjudications. Pour les BTF* (bons du Trésor à taux fixe), le taux moyen de couverture s'est établi à 2,6 (pour un indicateur cible du programme annuel de performance de 2) ; celui des adjudications d'OAT* (obligations assimilables du Trésor) et de BTAN* (bons du Trésor à intérêts annuels) s'est élevé à 2,4 (pour un indicateur cible du programme de performance de 1,5). Ce résultat indique que la signature de l'État est plus que jamais restée une valeur refuge dans un contexte de marchés difficile. Au terme des émissions 2011, la durée de vie moyenne de la dette négociable s'établit à 7,2 ans, soit un niveau identique à la fin de 2010 et légèrement plus élevé que le précédent historique de fin d'année, à savoir 7,1 ans fin 2007. Ce programme de financement a pu être exécuté avec un coût de financement annuel à moyen et long terme de 2,80 %, niveau le plus bas depuis la création de la zone euro après les 2,53 % enregistrés en 2010 et les 4,15 % réalisés en moyenne sur la période 1998-2007. Au total, la charge budgétaire nette de la dette s'est établie en 2011 à 46,25 Md€ (une baisse d'environ 150 millions d'euros par rapport au montant prévu dans le projet de loi de finances rectificative).

L'AFT a poursuivi sa politique d'optimisation de la gestion de trésorerie qui s'inscrit dans des volumes de flux de recettes et de dépenses sur le compte unique du Trésor à la Banque de France en progression constante depuis 2007 : 49 Md€ en 2011 par jour ouvré, contre 42,6 Md€ en 2010 et 23,0 Md€ en 2007. Le nombre des opérations de placement est resté assez sensiblement inférieur

à la moyenne des dernières années : 10 467 opérations ont été traitées en 2011.

L'AFT, enfin, a poursuivi sa mission de pédagogie auprès des marchés internationaux et des agences de notation, pour expliquer la politique économique française et justifier ainsi la poursuite d'une politique d'émission de dette active et sûre.

Renforcer le secteur financier français

Parallèlement aux travaux conduits dans le cadre du G20*, d'importantes négociations ont eu lieu au niveau européen pour renforcer le cadre prudentiel des activités bancaires et financières.

La qualité du secteur bancaire

La tutelle du secteur bancaire, financier et de l'assurance constitue l'une des missions historiques de la direction générale du Trésor. Outre son rôle pilote pour la mise au point des règles nationales et la négociation des règles européennes, elle participe concrètement à l'activité de supervision financière, puisqu'elle est représentée auprès des collèges de l'Autorité de contrôle prudentiel et de l'Autorité des marchés financiers.

Cette activité a été très forte en 2011, en particulier, pour la préparation des discussions d'orientation du Conseil Ecofin* sur les tests de résistance (exercices de simulation de crise sur les deux prochaines années pour observer comment se comporteraient les bilans bancaires avec un jeu d'hypothèses macroéconomiques très dégradé mais concevable).

Les tests de résistance sur les plus grandes banques européennes conduits début 2011, dont les résultats ont été publiés en juillet, ont comporté deux innovations. D'une part, il s'est agi du premier exercice conduit par l'Autorité bancaire européenne mise en place par le dispositif « supervision » adopté par le Conseil et le Parlement

européen en novembre 2010. D'autre part, il s'est déroulé dans un contexte où la crise des dettes souveraines en zone euro a fait émerger des craintes sur le secteur bancaire en Europe, le FMI* notamment appelant à un renforcement des fonds propres des banques européennes. Cela a conduit, dans le cadre du plan de stabilisation adopté par les chefs d'État et de gouvernement de la zone euro les 26 et 27 octobre, à un deuxième exercice conduit par l'Autorité bancaire européenne, visant à un renforcement des fonds propres des banques européennes relativement moins bien recapitalisées.

Dans ces deux exercices, les banques françaises concernées (BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale, BPCE) ont obtenu des résultats très satisfaisants.

La DG Trésor a joué un rôle similaire dans le secteur de l'assurance, où l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles a aussi conduit un test de résistance dont les résultats ont été publiés en juillet 2011. L'objectif était de tester si, sur la base des données de fin 2010, le secteur pouvait répondre aux exigences minimales du futur dispositif prudentiel Solvabilité II*. Le test a démontré la bonne résilience des assureurs, en particulier français, mais aussi mis en évidence les faiblesses de certains acteurs.

L'adaptation européenne à la nouvelle donne prudentielle

La directive sur les exigences en capital : CRD* 4

La mise en place des instruments de prévention, de gestion et de résolution des crises bancaires a nettement progressé en 2011.

Ainsi, la DG Trésor a participé avec l'Autorité de contrôle prudentiel à différents groupes d'experts pour aider la Commission européenne à élaborer le projet de transposition des normes Bâle III*. À l'issue de ces travaux, la Commission européenne a publié un projet de règlement et de directive transposant ces normes ainsi que l'ensemble des normes prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.

La DG Trésor a ensuite participé à la négociation de ce projet au Conseil européen. Cette négociation et les travaux de transposition de la directive en droit national doivent aboutir en 2012 pour permettre une application de ces dispositions en 2013.

La directive sur la garantie des dépôts

La DG Trésor a aussi participé en 2011 aux négociations sur la directive européenne sur la garantie des dépôts. Après l'accord des États membres en juin 2011, cette directive est en phase finale de discussion avec le Parlement européen et devrait conduire à augmenter sensiblement la dotation minimum des fonds de garantie des dépôts. Pour la France, la dotation du fonds (qui indemnise l'ensemble des dépôts des particuliers jusqu'à 100 000 euros en cas de faillite de leur banque) pourrait être portée de 2 Md€ à un montant compris entre 5 Md€ et 10 Md€ en fonction du résultat des négociations.

La directive sur la gestion et la résolution des crises bancaires

La DG Trésor a par ailleurs contribué au projet de directive européenne sur la gestion et la résolution des crises bancaires. En prévision de ce texte, elle a suivi, avec l'Autorité de contrôle prudentiel, la mise en place de groupes de gestion de crise pour chacun des grands groupes bancaires français. Ces groupes de gestion réunissent les banques centrales, autorités de supervision et ministères des finances des différents pays dans lesquels ces groupes bancaires ont une implantation significative.

La directive Solvabilité 2

La directive Solvabilité 2, adoptée fin 2009 par le Conseil et le Parlement européens, va refondre entièrement le cadre prudentiel du secteur de l'assurance. Tout en maintenant un niveau élevé de protection des assurés, elle vise à moderniser les exigences prudentielles, à améliorer le contrôle des risques et à renforcer l'harmonisation européenne.

La DG Trésor a participé avec l'Autorité de contrôle prudentiel à la suite des discussions européennes sur les mesures d'application élaborées sous la

conduite de la Commission européenne sur la base des avis techniques du nouveau superviseur européen.

En outre, la direction générale consulte les professionnels et les experts sur ce projet, afin de conforter la position française. Elle a en particulier contribué à ce que les problématiques de long terme, telles le traitement des risques de retraite ou de responsabilité, ou le financement de certains actifs, soient mieux prises en compte. Enfin, la DG Trésor pilote depuis 2011 un comité qui réunit les autres institutions publiques concernées et les professionnels, afin d'engager les travaux de transposition de la directive au niveau national, qui se poursuivront toute l'année 2012.

D'autres directives européennes

Le 8 juin 2011 a été adoptée la directive sur les gestionnaires de fonds alternatifs (directive « AIFM »). Elle élargit la supervision du secteur financier à des acteurs qui échappaient à toute régulation, en particulier les *hedge funds** et les fonds de capital-investissement.

Lors des négociations avec ses partenaires, la DG Trésor a œuvré pour que le texte respecte les engagements pris en G20* et comprenne donc des garanties pour la protection des investisseurs et la lutte contre le risque systémique. Suite à l'adoption de la directive, la DG Trésor anime les travaux de sa transposition nationale, en liaison avec l'Autorité des marchés financiers et les associations professionnelles, en vue d'une entrée en vigueur au premier semestre 2013.

Les travaux de transposition de directives antérieures se sont aussi poursuivis en 2011. La DG Trésor a contribué activement à l'adoption de l'ordonnance du 1^{er} août 2011 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM*) et à la modernisation du cadre juridique de la gestion d'actifs. Cette ordonnance transpose dans le droit national la directive communautaire du 13 juillet 2009 sur les OPCVM* (directive « OPCVM IV ») et renforce la compétitivité des produits et des acteurs, ainsi que la sécurité des épargnants et des investisseurs. Les travaux d'élaboration de l'ordonnance et de ses décrets d'application ont été guidés par la stratégie pour le déve-

loppement de la gestion d'actifs définie fin 2010 dans le cadre du Haut Comité de place.

En 2011, l'Union européenne a, pour la première fois, adopté une réglementation pour les ventes à découvert et les *Credit Default Swaps* (CDS*) souverains. À l'initiative du Président de la République et de la Chancellerie allemande en juin 2010 au début de la crise grecque, ce projet avait pour objet de limiter les pratiques spéculatives les plus choquantes pouvant aggraver les tensions sur les marchés de dette souveraine. La DG Trésor a négocié le règlement sur les ventes à découvert et les CDS* souverains, qui a fait l'objet d'un accord du Parlement européen et du Conseil en novembre 2011.

Ce texte prévoit en particulier la limitation des ventes à découvert par de nouvelles obligations pesant sur les participants de marché et la transparence sur cette pratique. Il dote les autorités de régulation de nouveaux pouvoirs d'urgence en cas de circonstances exceptionnelles sur les marchés financiers, y compris pour interdire les ventes à découvert.

Le législateur européen s'est ici directement inspiré du législateur français : la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 dotait déjà l'Autorité des marchés financiers de ces pouvoirs, dont elle a fait usage en août 2011 pour interdire les ventes à découvert sur les valeurs financières françaises. À l'initiative de la France, et pour la première fois, l'Autorité européenne des marchés financiers s'est vue doter de pouvoirs d'urgence lui permettant d'intervenir directement sur les marchés nationaux des États membres pour limiter ou interdire les ventes à découvert et les transactions sur les CDS* souverains.

Enfin, le règlement interdit les transactions sur CDS* souverains « à nu » en Europe. Cette pratique consistait à acheter des contrats de protection contre le défaut sans même être exposé au risque en cause.

Cette expérience européenne a constitué l'une des bases pour le lancement au sommet de Cannes d'un travail international plus large sur la régulation des marchés de CDS*.

Dexia

Les spécificités du groupe Dexia, héritées du passé, l'ont rendu particulièrement vulnérable à la volatilité des marchés financiers et à la crise de la zone euro. Malgré les importants efforts entrepris dans le cadre du plan de restructuration validé par la Commission européenne en 2010, qui avaient permis de réduire considérablement son besoin de financement à court terme, le groupe Dexia a dû adopter un nouveau plan de restructuration massif, dont le principe a été arrêté par son conseil d'administration le 10 octobre 2011 et qui prévoit une accélération des cessions d'actifs.

Ce plan, qui a reçu le soutien des gouvernements français, belge et luxembourgeois, comprend notamment trois opérations d'envergure : le rachat de Dexia Banque Belgique par le Royaume de Belgique (intervenu le 20 octobre 2011), le projet de cession de la Banque Internationale à Luxembourg à un investisseur international et au Grand-Duché de Luxembourg, et enfin le projet de cession d'une part majoritaire du capital de Dexia Municipal Agency à l'État, la CDC et La Banque Postale. En lien avec cette cession, la Caisse des dépôts et consignations et La Banque Postale envisagent également la création d'un consortium en vue d'assurer une activité de financement des collectivités locales françaises.

Le plan de Dexia doit recevoir l'approbation définitive de la Commission européenne, afin d'en permettre la mise en œuvre dans les plus brefs délais.

Pour accompagner cette restructuration, les gouvernements français, belge et luxembourgeois se sont engagés à apporter leur garantie au groupe Dexia afin de restaurer la confiance des investisseurs et de donner l'assurance à ses clients, dont les déposants et les collectivités locales, ainsi qu'à ses créanciers que Dexia sera en mesure de continuer à honorer ses engagements.

Ce soutien s'est traduit dans la loi de finances rectificative du 2 novembre 2011, laquelle autorise le ministre chargé de l'Économie à accorder la garantie de la République française sous deux formes :

- une garantie de refinancement, octroyée de manière conjointe par le Royaume de Belgique, la République française et le Grand-Duché de Luxembourg dans des proportions identiques à celles de 2008, soit 60,5 % pour la Belgique, 36,5 % pour la France et 3 % pour le Luxembourg, qui portera sur un encours global maximal de 90 Md€ et sera d'une durée maximale de dix ans. Cette garantie sera rémunérée conformément aux exigences européennes ;
- une garantie portant sur des engagements que Dexia aura pu prendre en accord avec le ministère de l'Économie dans le cadre de l'adossement de sa filiale Dexia Municipal Agency. Cette garantie, qui portera sur un encours maximum d'actifs de 10 Md€ de prêts structurés à des collectivités territoriales françaises, sera rémunérée en conformité avec les exigences européennes et assortie d'une franchise de 500 M€ et d'un ticket modérateur de 30 %. Le montant maximal de cette garantie est ainsi plafonné à 6,65 Md€.

Dans l'attente de la validation du plan définitif de restructuration du groupe, la Commission européenne a autorisé le 21 décembre 2011, à titre provisoire, la mise en place d'une garantie de financement temporaire accordée à Dexia SA et à sa filiale Dexia Crédit Local conjointement par la Belgique, la France et le Luxembourg, pour un montant maximum de 45 Md€.

Cette garantie autonome et à première demande est accordée par les trois États jusqu'au 31 mai 2012, cette échéance pouvant être prorogée sous réserve de l'accord préalable de la Commission européenne, et porte sur des contrats, titres et instruments financiers dont la maturité pourra atteindre trois ans. Elle constitue la première étape vers la mise en place d'une convention de garantie définitive à hauteur de 90 Md€.



...et préparer la croissance de demain



Une des missions essentielles de la DG Trésor est de proposer des réformes structurelles pour mettre en place un cadre législatif, fiscal et économique favorable au développement des entreprises, à la croissance et à l'emploi. En 2011 le travail de la DG Trésor a été riche dans ce domaine, sans négliger le soutien direct à l'activité. Il l'a été aussi, dans le respect de son champ de compétence, dans celui de la protection des consommateurs. La croissance de demain dépend beaucoup de l'évolution de notre environnement international. C'est pourquoi la DG Trésor s'est employée à renforcer la position française sur les nouveaux marchés émergents.

Accompagner les changements mondiaux

Printemps arabe, partenariat de Deauville et Libye

Suite aux mouvements de protestation populaire de la rive sud de la Méditerranée, désormais connus sous le vocable de « Printemps arabe », la DG Trésor s'est beaucoup investie dans la définition et la mise en œuvre du « Partenariat de Deauville », lancé par le Président de la République lors du sommet du G8* de Deauville des 26 et 27 mai 2011. Ce partenariat regroupe les pays déjà en transition démocratique (alors l'Égypte et la Tunisie) et intervient en coopération avec les institutions financières internationales, et en présence de la Ligue arabe.

Il repose sur un pilier politique de promotion des réformes de gouvernance (animé par les ministres des affaires étrangères) et un pilier économique de soutien à une croissance viable et inclusive des pays concernés. La DG Trésor a largement contribué à ce deuxième pilier, en particulier en préparant la réunion des ministres des finances du Partenariat de Deauville à Marseille, le 10 septembre 2011.

En 2011, la DG Trésor a été particulièrement active pour mener à bien la politique de sanctions internationales, en collaboration étroite avec le ministère des Affaires étrangères. Ainsi, la Côte d'Ivoire, la Tunisie, l'Égypte et la Libye ont fait l'objet de sanctions économiques et financières internationales, afin d'accompagner les processus en cours de transition démocratique. Si les régimes de sanction ont été dans ces cas rapidement suspendus, ils ont été maintenus et renforcés pour la Syrie et l'Iran.

À cette occasion, le Partenariat de Deauville a été étendu à de nouveaux pays « partenaires » (Maroc, Jordanie) et à des pays « associés » (Arabie Saoudite, Émirats arabes unis, Qatar, Koweït et Turquie). En outre, trois nouvelles organisations régionales (Fonds monétaire arabe, Fonds arabe pour le développement économique et social et Fonds de l'Opep pour le développement international) ont rejoint ce processus.

La France a mis en place une enveloppe de 2,7 Md€ pour la Tunisie, le Maroc, l'Égypte et la Jordanie sur 2011-2013, principalement via l'Agence française de développement.

S'agissant de la Libye, un plan d'action pour appuyer et accompagner sa reconstruction a été lancé par la DG Trésor dès l'été 2011. Parmi les propositions figurent l'association de la Libye aux travaux du Partenariat de Deauville (entérinée le 20 septembre 2011), la réouverture de notre service économique à Tripoli (effective depuis septembre 2011), la mobilisation des outils existants (études du Fasep*, assurance-crédit de la Coface) pour appuyer les projets de retour en Libye des entreprises françaises, et l'installation d'une mission économique Ubifrance (bureau ouvert à Tripoli en novembre 2011). Le secrétaire d'État chargé du Commerce extérieur a effectué deux missions en Libye (12 octobre et 20 décembre 2011), avec d'importantes délégations d'entreprises de toutes tailles (plus de 80 à chaque voyage) qui se sont regroupées, sous l'impulsion de la DG Trésor, en filières en fonction des secteurs d'activité identifiés comme importants pour la reconstruction du pays. Ces déplacements ont été organisés en étroite collaboration avec le Medef international et la Chambre de commerce Franco-Libyenne.

La réunion de Marseille a permis de valider la méthode et les principes du Partenariat fondés sur l'élaboration par les pays en transition de leurs priorités de développement, et de préciser la réponse renforcée et coordonnée des institutions financières internationales aux demandes des pays en transition. Les banques multilatérales ont annoncé un soutien de 38 Md\$ sur la période 2011-2013 pour soutenir les quatre pays en transition ainsi que la mise en place d'un groupe de coordination, dont une première réunion s'est tenue à Tunis le 12 décembre. Les membres du Partenariat ont aussi décidé de soutenir l'extension du mandat géographique de la Berd* à la région et une approche ambitieuse en matière d'intégration commerciale.



Club de Paris : 2,6 Md\$ de dettes traitées en 2011

La DG Trésor, dans son rôle de coordination et de présidence des travaux du Club de Paris, a négocié plusieurs accords de restructuration de dette en 2011.

Le Club de Paris a poursuivi la mise en œuvre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ*), action coordonnée de l'ensemble des acteurs financiers internationaux, y compris des institutions multilatérales, pour ramener le fardeau de la dette extérieure des pays concernés à un niveau soutenable. Les créanciers du Club de Paris ont ainsi traité en 2011 environ 2,6 milliards de dollars, et annulé 603,7 millions de dollars de dette.

L'année 2011 a en particulier été marquée par un accord de restructuration de la dette publique extérieure avec la République de Côte d'Ivoire, prévoyant un rééchelonnement et une annulation de 2,3Md\$ de dettes dues aux créanciers du Club. À l'issue de la période de crise que vient de traverser la Côte d'Ivoire, cette négociation constitue une étape importante dans le processus de normalisation de l'activité économique du pays. Les créanciers du Club de Paris ont en outre confirmé leur engagement à continuer à participer pleinement, via des allègements de dette supplémentaires, au processus Pays pauvres très endettés (PPTÉ*) dont bénéficiera la Côte d'Ivoire, dès qu'elle aura atteint son point d'achèvement*.

Le 17 juin 2011, le Club de Paris a en outre organisé, en collaboration avec l'Institute of International Finance (IIF), une rencontre avec des représentants de pays créanciers non-membres du Club de Paris et des représentants du secteur privé. Cette conférence a permis d'échanger sur des sujets financiers internationaux d'actualité, notamment la comparabilité de traitement de la part des différents créanciers qui doit permettre de rétablir la viabilité effective de la dette des pays qui ont bénéficié d'une restructuration en Club de Paris, même lorsqu'ils sont confrontés à l'action de créanciers procéduriers.



L'Adetef a 30 ans

Opérateur de la coopération technique internationale des ministères en charge de l'Économie, du Budget et du Développement durable, le GIP Adetef propose aux autorités des pays partenaires, les compétences professionnelles des experts publics français, dans le cadre d'échanges bilatéraux des directions ou de programmes financés par les bailleurs multilatéraux. La DG Trésor assure la tutelle d'Adetef.

En 2011, le GIP a mis en œuvre des programmes sur fonds multilatéraux à hauteur de 14 M€, en nette augmentation par rapport à 2010 (10 M€), qui marquait un creux de cycle dans les financements européens. Les projets ont été concentrés sur les pays du premier cercle de priorités (Maghreb, Mashrek, Balkans/Turquie, Afrique francophone, Russie). Des thématiques nouvelles majeures montent en puissance, avec six jumelages remportés dans le champ du développement durable et de l'énergie. Un contrat important a aussi été remporté pour le développement du site internet européen d'éducation à la protection du consommateur (Dolceta). Le projet d'Institut des finances publiques dans les Territoires Palestiniens (mise en place des premiers modules de formation), financé à hauteur de 3,5 M€ par le ministère de l'Économie, a été une avancée marquante.

Le 26 septembre 2011, à l'occasion des 30 ans d'Adetef, François Baroin et Valérie Pécresse ont rappelé que cet opérateur public est reconnu pour son efficacité au service de la politique d'influence française. C'est aussi ce qu'a souligné le rapport Maugué sur le renforcement de la cohérence du dispositif public d'expertise technique internationale, remis au Parlement en juillet 2011.

Accession de la Russie à l'OMC*

La huitième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce a approuvé, le 16 décembre 2011 à Genève, l'accession de la Russie à l'OMC*. La Russie deviendra membre de l'organisation à compter de la ratification du protocole d'accession par le Parlement russe, prévue l'été 2012. Cette accession finalise dix-huit années de négociations.

La France a activement soutenu la candidature de la Russie et l'a marqué à de multiples reprises en 2011, y compris par la voix du Président de la République au sommet de Cannes. L'accession de la Russie permet en effet d'intégrer la onzième économie mondiale (143 millions de consommateurs) au cadre réglementaire du commerce international. Outre les avantages qui en sont escomptés en termes de climat des affaires et de règlement des litiges commerciaux, l'économie française devrait directement bénéficier, pour ses produits manufacturés, agricoles et ses investissements, d'une plus grande ouverture d'un marché à fort potentiel et d'une réduction des droits de douane russes.

La DG Trésor a joué un rôle moteur dans la définition de la position française sur la candidature russe et dans sa promotion auprès de nos partenaires (en particulier lors des difficiles négociations sur le secteur automobile), en s'appuyant notamment sur le dialogue permanent qu'elle nourrit avec les entreprises françaises, via leurs sièges et leurs filiales russes.

La participation de la DG Trésor aux négociations menées dans les instances européennes (CPC*, Groupe aviation, Coest*) et à Genève, a aussi permis d'obtenir l'engagement des autorités russes de mettre en œuvre un accord portant sur la levée de droits de survol de la Sibérie imposés aux compagnies européennes.

Améliorer le cadre de l'activité économique et la compétitivité

Élaborer un diagnostic sur la compétitivité

Depuis 2002, le solde commercial français s'est progressivement détérioré pour s'établir à un déficit de 69,6 Md€ en 2011. La DG Trésor analyse régulièrement les évolutions de notre solde extérieur et a dressé un diagnostic sur la compétitivité de notre économie.

Cette analyse a mis en évidence plusieurs points saillants qui ont fait l'objet d'un dossier dans le Rapport économique, social et financier annexé au projet de loi de finances 2012. D'abord, la dégradation du solde commercial n'est pas une spécificité française. Les parts de marchés de la plupart des pays de l'OCDE* se sont érodées depuis le début des années 90 en raison notamment du poids croissant des économies émergentes dans le commerce mondial. L'appréciation continue de l'euro de 2001 à 2008 a également pesé sur la compétitivité-prix⁽¹⁾. L'Allemagne est le seul pays de la zone euro à avoir accru ses parts de marchés en volume, ce qui conduit à comparer les performances des appareils exportateurs français et allemand.

Alors qu'une politique de modération salariale outre-Rhin a été mise en oeuvre, le coût du travail a plus fortement progressé en France, conduisant nos entreprises à consentir d'importants efforts de marge à l'exportation pour maintenir leur compétitivité-prix vis-à-vis de leurs homologues allemandes. L'Allemagne est aussi parvenue à orienter plus largement ses exportations vers

des produits à technologie élevée et moyennement élevée grâce à une meilleure compétitivité hors-prix⁽²⁾ : les entreprises françaises cumulent, par rapport à leurs homologues, un déficit de dépenses en recherche et développement qui s'est creusé depuis le milieu des années 1990, et une insuffisante capacité à convertir ces dépenses en innovations puis en chiffre d'affaires. Les entreprises allemandes bénéficient, de plus, d'un réseau d'acteurs du commerce extérieur plus concentré sur les marchés porteurs et d'une culture internationale plus largement diffusée.

C'est sur la base de ce constat que la DG Trésor a conseillé le ministre sur les réformes à mettre en place pour améliorer la compétitivité française et, en particulier, pour favoriser l'investissement productif, la recherche et le développement. Par ses analyses et ses simulations, la DG Trésor a été ainsi directement impliquée dans la suppression de la taxe professionnelle et le renforcement du crédit impôt recherche.

Concernant spécifiquement la maîtrise du coût du travail et l'amélioration de la productivité, la DG Trésor fournit au gouvernement un diagnostic conjoncturel de l'emploi et des expertises sur les évolutions du marché du travail. En 2011, son activité sur ces questions s'est structurée autour de plusieurs groupes de travail et commissions.

- Dans le cadre de la Commission nationale de la négociation collective, la direction générale a alimenté les travaux du groupe d'experts sur l'évolution du Smic en produisant trois études spécifiques sur : l'emploi et les salaires en France en sortie de crise ; l'évolution du revenu disponible des ménages rémunérés au SMIC horaire et le niveau de vie des salariés rémunérés au voisinage du SMIC ; les allègements généraux de cotisations sociales.

- Dans le cadre de la Conférence nationale de l'industrie (CNI), les réflexions ont porté sur la compétitivité de l'industrie française et notamment sur l'enjeu des coûts salariaux. La participation de la direction générale a permis d'explicitier les effets à

(1) Rapport du prix de vente des biens et services étrangers aux prix des biens et services domestiques exportés.

(2) Correspond à la qualité, la spécificité et/ou l'innovation incorporée dans les biens et services exportés par rapport aux biens et services concurrents.

Soutien aux PME

Créée en octobre 2008, la médiation du crédit soutient toutes les entreprises qui rencontrent des difficultés de financement. Fin octobre 2011, elle avait contribué à débloquer près de 3,6 Md € de crédits et à conforter dans leur activité 14 814 sociétés, employant 255 266 salariés. Bien que le nombre de nouvelles saisines de la médiation ait nettement diminué au cours de l'année 2011, le contexte de reprise économique encore incertaine a conduit à l'accord de place du 4 avril 2011, qui a permis sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2012.

En sa qualité de président de l'Observatoire du financement des entreprises, le médiateur a remis au ministre en avril et juillet 2011 deux rapports sur le financement des PME*-ETI* et sur le financement des TPE*. Ces travaux de synthèse, auxquels la DG Trésor a largement contribué, ont permis d'améliorer significativement le diagnostic sur la situation financière des PME* et encouragé l'amélioration de l'appareil statistique de suivi des crédits aux TPE*.

attendre d'un éventuel transfert de cotisations sociales vers des prélèvements fiscaux (TVA ou CSG notamment) et d'analyser différents scénarios de reprofilage du barème des allègements de cotisations sociales sur les bas salaires.

Les analyses comparées entre la France et l'Allemagne ont occupé une place importante dans les travaux de la DG Trésor, en particulier nos systèmes de protection sociale. Il en ressort que le système allemand est moins généreux en termes d'indemnisation, mais plus efficace sur le suivi et l'accompagnement des demandeurs d'emploi. L'Allemagne a connu de surcroît une évolution atypique de ses coûts salariaux (liée à la réunification), alors que l'évolution en France a été proche de celle du reste de la zone euro, et que les cotisations sociales sur les salaires sont globalement plus élevées en France, mais plus faibles sur les bas salaires.

D'autres travaux sur l'emploi (publiés dans la revue Trésor-Éco) ont porté sur l'emploi des jeunes, l'insertion des jeunes titulaires de doctorat dans les entreprises, les allègements de cotisations sociales. La DG Trésor a également organisé deux séminaires publics, sur les incitations à la négociation collective et les nouvelles formes d'emploi.

Aller vers une fiscalité plus adaptée

Si certaines mesures en recettes ont déjà été prises en 2011 dans le cadre de la consolidation budgétaire, en particulier les décisions annoncées les 24 août et le 7 novembre, stimuler la compétitivité et l'activité française doit passer par une réflexion plus large sur notre système fiscal. La DG Trésor a travaillé sur quelques-unes des nombreuses questions qui se posent : pour dynamiser notre compétitivité et favoriser l'emploi, faut-il passer à une fiscalité pesant moins sur le travail et la basculer vers d'autres assiettes ? Plus généralement, comment changer la structure de nos prélèvements obligatoires pour qu'elle favorise davantage la croissance ? Dans quelle mesure faut-il faire monter en puissance la fiscalité de l'environnement et celle qui vise à changer certains comportements (fiscalité sur les tabac, l'alcool, les boissons sucrées par exemple) ? Faut-il envisager des fusions ou simplifications des impôts existants ?

Une des caractéristiques d'un système fiscal qui favorise la croissance est d'être articulé autour d'impôts à assiettes larges et à taux relativement bas, ce qui suppose de limiter le nombre de niches fiscales qui grèvent les assiettes. La DG Trésor a été un participant actif au comité d'évaluation des dépenses fiscales et des niches sociales. Ce comité a mis en évidence 15 Md€ de dépenses fiscales et de niches sociales jugées inefficaces (c'est-à-dire



La Mission d'appui aux partenariats public-privé (MAPPP)

Organisme-expert créé en mai 2005, la MAPPP a été transformée en service à compétence nationale et rattachée à la DG Trésor par décret du 23 juin 2011. La Mission a un triple rôle.

1. Promouvoir les partenariats public-privé via des actions d'information et de formation.
2. Appuyer la mise en œuvre des partenariats pour le compte des personnes publiques.
3. Valider l'éligibilité des projets (au niveau de l'État) au contrat de partenariat en amont et en aval, ainsi que leurs conséquences sur les finances publiques avant de recommander, ou non, au ministre de l'Économie de donner son accord à la signature du contrat de partenariat par le ministre concerné.

La mission d'appui rassemble une dizaine d'experts, venus de différents horizons des secteurs public et privé et de formation administrative, technique et financière.

Le partenariat public-privé français compte plus de 400 projets à divers stades de la procédure, dont près de 200 ont reçu un avis favorable de la MAPPP (43 en 2011). Cent onze contrats de partenariat, couvrant l'ensemble des secteurs, du bâtiment aux technologies de l'information et de la communication, ont été signés fin 2011 : 87 par les collectivités territoriales et 24 par l'État, pour un montant cumulé d'investissements de 10 Md€, dont plus de 6 Md€ pour la seule année 2011. Ce volume d'investissement nous place au premier rang européen, avec plus des deux tiers des projets engagés en 2011.

L'année écoulée a donc vu le décollage des partenariats public-privé, avec l'arrivée sur le marché de très gros projets d'infrastructures de transport (ligne à grande vitesse Bretagne Pays-de-Loire, ÉcoTaxe sur les poids lourds...) ou de bâtiment (Pentagone-Balard, Palais de justice de Paris, grands stades pour l'Euro 2012), portés essentiellement par des administrations centrales (ministères de la Défense, de la Justice, des Transports...) ou des établissements publics d'État (RFF, Voies navigables de France...). Elle aura également vu l'aboutissement de la concession de la ligne à grande vitesse Sud-Est Atlantique, un des plus gros projets à financement privé jamais réalisé en Europe avec 8 Md€ d'investissement, dont la dette privée a été mobilisée grâce à la garantie de l'État, instruite et mise en œuvre par la MAPPP, à hauteur de 1,5 Md€.

n'atteignant pas leur objectif principal), et 37,7 Md€ de dépenses fiscales et niches sociales jugées peu efficaces (par exemple lorsqu'elles présentent un coût particulièrement élevé au regard de l'objectif), qui pourront être visées prioritairement dans la réflexion sur la structure de notre système de prélèvements.

La réduction de ces dépenses fiscales et niches sociales inefficaces ou peu efficaces pourra se poursuivre dans le cadre du plancher de mesures nouvelles en recettes de 3 Md€ par an défini dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP*) 2011-2014 de décembre 2010. La DG Trésor a œuvré en 2011 pour inscrire à un niveau plus élevé de la hiérarchie des normes les grands principes de la LPFP* (le plancher de mesures nouvelles en recettes mais aussi un plafonnement des dépenses votées en loi de finances et loi de financement de la Sécurité sociale) : c'est en effet l'objet de la réforme constitutionnelle (ou « règle d'or »), conçue à partir d'une proposition conjointe de la DG Trésor et de la direction du Budget aux ministres suite aux travaux de la commission présidée par M. Camdessus, et qui a été votée par l'Assemblée nationale et le Sénat en 2011. Depuis, un accord est intervenu au sommet européen du 9 décembre 2011 pour que tous adoptent une « règle d'or » avec le même objectif de discipline budgétaire pérenne, mais centrée davantage sur l'équilibre structurel des finances publiques.

Simplification des obligations pesant sur les entreprises

La DG Trésor a été particulièrement active dans la négociation européenne sur le projet de régime comptable simplifié pour les « micro-entités » (entreprises qui respectent deux des trois seuils suivants : pas plus de 350 000 € de bilan, de 700 000 € de chiffre d'affaires et de dix salariés). La directive adoptée fin 2011 par le Parlement européen prévoit des simplifications en matière d'établissement et de présentation des comptes, ainsi qu'une exemption de publication des comptes sous réserve que ceux-ci soient déposés auprès d'une autorité nationale compétente.

La DG Trésor a également contribué à l'élaboration de deux textes de loi incluant des mesures destinées à simplifier le droit des entreprises : la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, et la proposition de loi relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives, qui devrait être adoptée par le Parlement au premier trimestre 2012. Le premier texte a permis de simplifier le régime juridique applicable aux augmentations de capital, ainsi que les règles relatives aux opérations de fusion et de scission. Il a également apporté des simplifications en matière comptable pour les sociétés de petite taille, en ouvrant aux sociétés placées sous le régime simplifié d'imposition la possibilité de présenter une annexe comptable abrégée, si elles bénéficient de la présentation simplifiée de leurs comptes annuels.

Le second texte résulte de la mission de simplification du droit au service de la croissance et de l'emploi, confiée début janvier 2011 par le Président de la République au député Jean-Luc Warsmann. Il propose un ensemble de mesures touchant notamment aux augmentations de capital (aménagement du régime des sanctions), à l'obligation de dépôt du rapport de gestion, à l'information sur les engagements des entreprises en matière de développement durable, à la distribution d'actions gratuites aux salariés des PME* de croissance, aux obligations d'information s'appliquant aux sociétés cotées ou au régime de rachat d'actions des sociétés cotées sur Alternext. Ce texte apporte également des améliorations dans le domaine des procédures de sauvegarde financière, de l'information des marchés financiers en matière de franchissement de seuils, des informations relatives aux OPCVM* et de l'allègement, pour les paiements de petits montants, des formalités d'identification des clients et des bénéficiaires.

Soutenir l'exportation

Dans le cadre du plan pour améliorer le soutien à l'exportation lancé par le secrétaire d'État chargé du Commerce extérieur, le 10 février 2011, en présence du Premier ministre, la DG Trésor s'est engagée sur plusieurs actions de soutien public aux entreprises exportatrices :



- consolidation du périmètre d'action d'Ubifrance (passage de 44 à 63 pays concernés d'ici à fin 2012), afin de mieux intervenir dans les pays les plus porteurs, et négociation du nouveau contrat d'objectifs et de performance pour la période 2012-2014, que l'État et l'agence ont signé le 14 septembre 2011. Ce contrat assigne à Ubifrance des objectifs précis de développement à l'exportation des entreprises accompagnées (objectif d'accompagnement à l'étranger de 17 000 PME* et entreprises de taille intermédiaire (ETI) différentes, développement de 10 000 courants d'affaires au bénéfice de 6 000 PME* et ETI*);
- signature le 5 mai 2011 de la Charte du portage des PME* à l'international, préparée par la DG

Trésor, qui prévoit pour 13 grands groupes français la consultation systématique de leurs sous-traitants français dans le cadre de leurs projets à l'exportation et l'intégration des PME* dans leurs stratégies de développement à l'exportation. En outre, la mise en place d'un plan de portage par les grands groupes est désormais obligatoire pour leurs contrats bénéficiant d'une garantie de l'État octroyée par la Coface d'un montant de 300 M€;

- accord entre la Coface, Oséo et Ubifrance, signé le 7 juin 2011, qui crée une « boîte à outils Export » pour faciliter la mise en place d'une offre coordonnée de financements aux PME* exportatrices;
- signature, le 12 juillet 2011, de la Charte nationale de l'exportation, qui rassemble l'ensemble



des partenaires du commerce extérieur. Son objectif est de clarifier le rôle des acteurs du soutien des entreprises à l'international, en France et à l'étranger, avec des objectifs quantitatifs et qualitatifs précis. L'accueil des entreprises exportatrices en région est simplifié avec la création de guichets uniques. La Charte nationale se décline en conventions régionales de l'exportation (sept conventions régionales ont été signées en 2011) ;

- ouverture du site internet *import-export.gouv.fr* le 11 octobre 2011 : il informe les entreprises françaises sur les différentes étapes de leur démarche à l'exportation et les aides et prestations que les organismes ayant une activité de commerce extérieur peuvent leur offrir ;
- amélioration des instruments de soutien financier aux PME* et très petites entreprises (TPE) : l'assurance prospection est réformée pour s'adapter aux besoins des TPE* (lancement d'un produit destiné aux primo-exportateurs le 1^{er} janvier 2012) ; l'assurance-crédit est adaptée pour répondre aux particularités des PME* (abaissement de la prime de fabrication et simplification du crédit documentaire), et le Fasep* Garantie (assurance contre le risque économique des projets d'investissement des PME* à l'étranger) est modernisé ;
- regroupement des entreprises (grands groupes, ETI* et PME*) dans des filières sectorielles à l'ex-

portation, telles que la filière solaire pour laquelle un appel à projets ouvrant 100 M€ de prêts à faible coût a été lancé en octobre 2011 pour financer, notamment via l'enveloppe de prêts « réserve pays émergents » les meilleurs projets portés par des entreprises françaises dans les pays émergents. De même, le secrétaire d'État chargé du Commerce extérieur a lancé, le 6 décembre 2011, un plan pour la filière sportive à l'exportation, préparé par la DG Trésor, qui vise à structurer davantage l'offre française sur les grands événements sportifs internationaux.

Faciliter le financement et le développement des entreprises

Par ses garanties de prêts bancaires, des cofinancements directs des investissements et ses soutiens à l'innovation, Oséo a permis de diriger 31 Md€ de financements vers 84 000 entreprises en 2011. Conformément aux orientations données par le gouvernement, le plan de relance de fin 2008 est arrivé à échéance mi-2011 avec un retour progressif « à la normale » de l'activité de garantie, tandis que l'activité de cofinancement a augmenté avec le rebond de l'investissement des entreprises au premier semestre.

La fusion des entités opérationnelles d'Oséo au 31 décembre 2010 s'est accompagnée en 2011 d'un important travail sur le pilotage des risques et de l'activité en lien étroit avec la DG Trésor : signature d'un pacte d'actionnaires entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations, mise en place d'une comptabilité analytique, processus d'examen dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, examen du modèle prudentiel, notation de l'établissement public industriel et commercial Oséo et lancement d'une première émission obligataire à long terme.

Afin de soutenir la compétitivité des PME*, le gouvernement a renforcé les dispositifs de quasi-fonds propres : devant le succès des contrats de développement participatifs, une nouvelle enveloppe de 1 Md€ sur deux ans a été annoncée par le Président de la République en mars 2011. Le gouvernement a également augmenté son soutien à l'investissement en fonds propres là où le

marché est défaillant (surtout le capital-risque et les petits financements de capital-développement).

Outre les aides fiscales aux particuliers et aux industriels (dépense fiscale de 1,17 Md€ en 2011), l'État contribue directement au financement des PME* via le programme FSI-France investissement et le programme investissements d'avenir (PIA).

La DG Trésor a participé à la montée en puissance du PIA* et aux comités de pilotage des nouveaux fonds.

- Le fonds national d'amorçage (FNA), doté de 400 M€, a été lancé en juillet 2011 : il soutient l'investissement en fonds propres dans les PME* qui se créent dans les secteurs technologiques stratégiques, définis par la stratégie nationale pour la recherche et l'innovation (SNRI) : santé, alimentation et biotechnologies, information, communication et nanotechnologies, urgence environnementale et écotechnologies.

- Le fonds pour la société numérique pour les PME* (FSN-PME*), doté de 400 M€, a été créé en novembre 2011 pour investir dans les PME* de « l'informatique en nuage » (*cloud computing* ou partage d'équipements informatiques externes) ; de la numérisation et la valorisation des contenus culturels, scientifiques ou éducatifs ; du développement des technologies de base et des nouveaux usages du numérique.

- Le fonds de l'économie sociale et solidaire, doté de 100 M€, vise la création et la consolidation d'emplois ainsi que la création et le développement de modèles alternatifs ou innovants de création d'activité et d'entreprise. Il a réalisé ses premiers investissements en juillet 2011.

Le 16 juin 2011, le Premier ministre a annoncé le renouvellement du programme France investissement, qui sera abondé de 5 Md€. La nouvelle convention, préparée par CDC* Entreprises et la DG Trésor, sera signée au début de l'année 2012. Des discussions, menées par la DG Trésor, se poursuivent avec les acteurs privés (banquiers et assureurs) pour définir les modalités de leur participation à ce partenariat public-privé et pour renouveler l'engagement des assureurs à investir 2 % de leurs actifs en titres non cotés.

Le Ciri

La vocation du Comité interministériel de restructuration industrielle (Ciri), dont le secrétariat général est assuré par la DG Trésor, est d'aider les entreprises en difficulté de plus de 400 salariés à rebondir, en leur offrant un cadre constructif et confidentiel d'échanges avec leurs partenaires économiques et financiers.

Le Ciri a traité 68 dossiers en 2011, représentant 92 000 emplois, dont 35 ont connu une issue positive, permettant de sauver 52 000 emplois. Début 2012, 31 dossiers représentant 40 000 emplois sont encore en négociation.

En 2011, le Ciri a connu une diminution du nombre de saisines au premier semestre (16 nouveaux dossiers). En revanche, 26 nouvelles saisines ont été enregistrées au second semestre, soit le même niveau que celui observé en 2008 au cours de la crise. Cette augmentation est liée aux tensions observées à l'été sur les marchés financiers, qui ont eu un impact sur l'économie réelle à partir de la rentrée de septembre.

Au niveau régional, les discussions ont abouti à la création d'un point d'entrée unique pour les PME* qui recherchent du financement en fonds propres. La filiale commune Oséo-CDC* Entreprises-Avenir Entreprises est ainsi devenue le 12 décembre FSI-Régions. Cette structure dispose d'ores et déjà de capacités d'intervention directe pour de petites interventions en capital-développement ou en quasi-fonds propres (ou en dette mezzanine). Par ailleurs, le Premier ministre a confié à René Ricol une mission de coordination des dispositifs publics d'appui au financement des entreprises.

Selon le souhait du gouvernement de développer le financement des PME* et ETI* par le marché financier, la DG Trésor a poursuivi son action en lien avec la place pour que davantage de PME* et

ETI* bénéficient de l'apport en fonds propres, de la visibilité et de la liquidité qu'apporte la Bourse.

La DG Trésor a ainsi accompagné la création d'un fonds dédié aux PME* et ETI cotées, qui sera financé par la Caisse des dépôts et des investisseurs institutionnels, permettant d'apporter liquidité et confiance dans le marché des PME* et ETI*.

Enfin, au niveau européen, la DG Trésor continue de défendre un « *Small Business Act* du droit boursier », afin que les PME* et ETI* cotées soient soumises à des obligations réglementaires plus adaptées. Elle suit également les discussions sur la révision de la directive sur l'harmonisation des obligations de transparence financière des entreprises cotées.

Protéger les consommateurs

Les tarifs des assurances

Fin 2010, plusieurs entreprises d'assurance avaient annoncé des hausses importantes de leurs tarifs d'assurances automobile et habitation. Le ministre de l'Économie a publié le 20 janvier 2011 le rapport demandé à la DG Trésor et à la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes sur l'explication de ces hausses de tarifs.

Ce rapport a montré que la hausse des tarifs était en rapport avec celle des sinistres, et que, par le passé, des périodes de baisse tarifaire avaient pu succéder à des périodes de hausse. Il a également montré que les hausses variaient beaucoup d'un assureur à un autre. Dans ce cadre, changer d'assureur peut être la bonne solution pour obtenir un meilleur prix ou, à tarif égal, de meilleures garanties.

Des mesures ont donc été prises en 2011 pour simplifier cette démarche de changement. Les entre-

(3) Les assurés seront dorénavant informés systématiquement au moins 20 jours avant la date anniversaire de leurs contrats de leur faculté de résiliation. Cette information des consommateurs sur le fait qu'ils peuvent changer d'assurance sera par ailleurs plus lisible, avec un libellé commun entre assureurs.



prises d'assurance se sont engagées dans le cadre du Comité consultatif du secteur financier (CCSF*) à respecter une règle unique, simple et claire, en matière d'information des assurés sur leur droit à résiliation à l'échéance du contrat⁽³⁾. La direction générale a participé à ces travaux et préparé des mesures législatives, insérées dans le projet de loi renforçant les droits, la protection et l'information des consommateurs, pour élargir le champ d'application de la loi dite « Chatel » de 2007, aux contrats d'assurance dommages ou santé souscrits par les particuliers.

La direction générale a également suivi avec attention en 2011 la mise en œuvre de la réforme de l'assurance emprunteur qui, pour les crédits immobiliers, permet de choisir librement l'assurance de groupe proposée par l'établissement bancaire ou une assurance individuelle.



reurs des situations de santé consolidées (rémissions...).

La DG Trésor assure désormais avec la direction de la Sécurité sociale le secrétariat de la commission de suivi de la convention. Enfin, elle pilote le site internet dédié à la convention (www.aeras-infos.fr), qui a fait l'objet d'une rénovation complète à l'automne 2011 pour assurer la bonne information des publics concernés.

Épargne retraite, une information renforcée

La DG Trésor a élaboré les textes d'application sur l'épargne retraite de la loi sur la réforme des retraites. Un arrêté oblige désormais les entreprises d'assurance à communiquer chaque année aux épargnants le montant de la rente attendue au vu du capital constitué, pour permettre aux ménages de mieux piloter leur effort d'épargne ; le cadre juridique des plans d'épargne retraite populaire (Perp) a été codifié et simplifié en tirant les enseignements pratiques des premières années de commercialisation de ce produit ; les règles de pilotage de la gestion du plan d'épargne pour la retraite collectif (Perco) ont été modernisées.

Une nouvelle convention Aeras*

Le 1^{er} février 2011, à l'issue d'un long processus qui a mobilisé la direction générale du Trésor et la direction de la Sécurité sociale, le ministre de l'Économie a signé, avec les associations représentant les malades et les fédérations professionnelles de la banque et de l'assurance, la nouvelle convention Aeras* – s'assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé – dont l'objectif est d'élargir le plus possible l'accès à l'assurance emprunteur et au crédit des personnes présentant un risque aggravé de santé.

Cette nouvelle convention apporte des avancées importantes : création d'une garantie invalidité spécifique commune à tous les assureurs, élargissement du dispositif d'écèlement des surprimes d'assurance pour les emprunteurs aux revenus modestes, harmonisation des questionnaires de santé et meilleure prise en compte par les assu-

D'autres actions de protection du consommateur

- Une vingtaine de décrets et arrêtés ont été pris pour mettre en œuvre la réforme du crédit à la consommation (loi du 1^{er} juillet 2010) : toutes les mesures sont applicables depuis le 1^{er} mai 2011. Pour élaborer ces textes, la DG Trésor a travaillé en étroite collaboration avec la DGCCRF* et soumis l'ensemble des textes à une consultation publique où la contribution des professionnels et des représentants des consommateurs a été essentielle.

- La DG Trésor a tenu son rôle d'expert dans le débat sur la création d'un registre national des crédits aux particuliers. Elle assure le secrétariat du comité chargé de préfigurer la création de ce registre dont les conclusions ont joué un rôle structurant dans les discussions qui ont eu lieu sur ce sujet en 2011, notamment au Parlement.

- Elle a travaillé, dans le cadre de la loi sur la régulation bancaire et financière, au renforcement des obligations des acteurs financiers à l'égard de la clientèle, lors de la commercialisation de produits ou de services financiers. Désormais, l'immatriculation des intermédiaires bancaires et financiers se fait sur un registre unique géré par l'Orias (Organisme pour le registre des intermédiaires en assurance). Ceci facilite l'identification et le recensement de ces professionnels et les soumet à un contrôle *a priori* systématique des conditions d'accès à ces activités, sur la base d'exigences en matière d'honorabilité et de capacité professionnelle. Le statut d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement est également renforcé par la mise en place des règles d'accès à cette activité.

- La DG Trésor s'est assurée de la mise en œuvre des engagements pris par la profession en matière de frais bancaires, en lien avec le Comité consultatif du secteur financier : mise en place en juin 2011 d'un nouveau forfait « anti-incidents » qui réduit fortement les frais bancaires pour les consommateurs qui ont des difficultés d'incidents de paiement ou de compte ; refonte des plaquettes tarifaires pour garantir la comparabilité des offres ; information sur le total mensuel des frais sur les relevés de compte envoyés aux consommateurs par les banques ; et harmonisation des termes employés par les banques sur ces relevés.

La Mission interministérielle d'inspection du logement social (Miilos)

Elle est placée sous la double autorité du ministre chargé du logement et du ministre chargé de l'économie, et contrôle les organismes de logement social. L'activité de la mission est régie par des dispositions législatives et réglementaires du Code de la construction et de l'habitation (CCH). En 2011, l'activité de la Miilos s'est traduite par l'ouverture de 147 contrôles ; 151 rapports provisoires adressés aux présidents des organismes pour engager la phase contradictoire ; et 155 rapports définitifs produits.

Les préfets sont chargés des suites à donner aux rapports de la Miilos, qui tiennent compte des quatre thèmes prioritaires fixés par ses deux tutelles : l'accès au logement des personnes défavorisées, l'accompagnement social, la situation financière (dette et produits structurés), la prise en compte des dispositifs de développement durable.

La Miilos complète ses contrôles par l'examen de la gouvernance des organismes (statut des dirigeants) et l'application des règles de la commande publique.



Une direction en mouvement,
riche de sa diversité

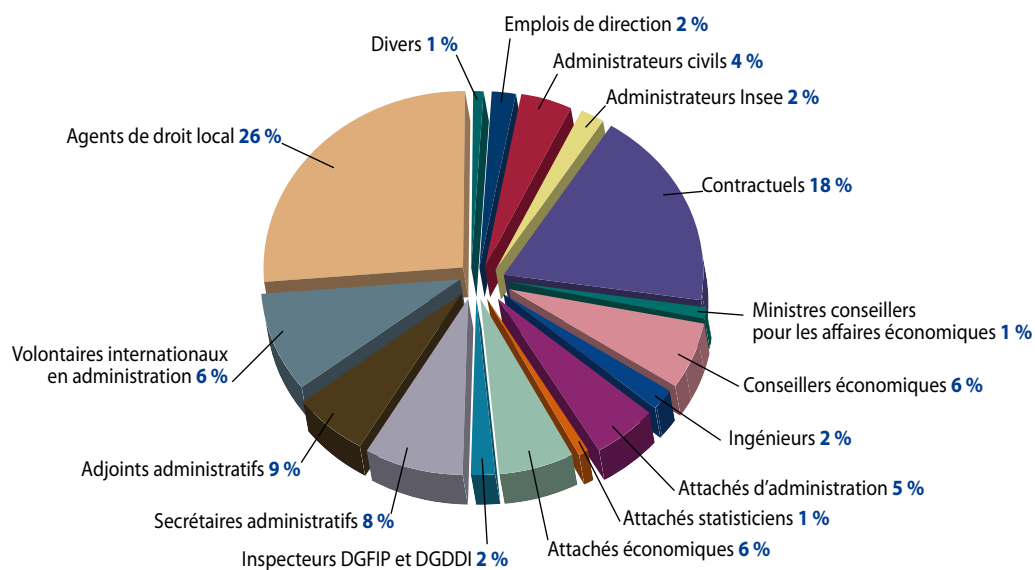


Alors que sous l'impulsion de son directeur général, la DG Trésor connaît un processus continu de réorganisation depuis fin 2009, l'année 2011 a été marquée par des initiatives structurantes en matière de modernisation des ressources humaines pour l'administration centrale comme pour le réseau. L'objectif majeur est de développer une culture managériale à même de renforcer la qualité du service rendu aux citoyens dans le respect des valeurs de la direction : ouverture, esprit d'équipe, loyauté, engagement.

La DG Trésor comptait, au 31 décembre 2011, 1 695 agents. Parmi eux, la catégorie A+ représente 22 % de l'ensemble, la catégorie A, 22,4 %, la catégorie B, 12,2 %, la catégorie C, 10,3 %. Les volontaires internationaux en administration (VIA) représentaient 6,2 % de l'effectif total et les agents de droits locaux (ADL), 26,9 %.

La direction rassemble des personnels provenant d'une très grande diversité de corps administratifs et techniques, plus d'une quinzaine, reflet de la richesse des métiers exercés et des compétences requises.

La diversité des ressources humaines en centrale et dans le réseau (1^{er} janvier 2012)



Rénover la gestion des ressources humaines

La DG Trésor a poursuivi en 2011 la mise en œuvre de son projet de transformation, qui vise à améliorer la qualité du service rendu, grâce à un renforcement de la culture managériale, à une gestion plus qualitative et individualisée des ressources humaines et à l'amélioration des conditions de travail des agents. Cette transformation est rendue nécessaire par la réduction des moyens de l'État, l'intensification de l'action du Trésor dans la crise économique et financière et les nouvelles attentes des agents.

En matière de gestion des ressources humaines, la direction générale a en 2011, à la fois rénové ses principes et professionnalisé ses outils.

Rénover les parcours professionnels

Les principes retenus visent à rendre les parcours plus fluides et à valoriser la diversité des expériences, en prenant mieux en compte les acquis professionnels antérieurs. Afin de faire « vivre » ces parcours, une attention plus forte est portée au suivi individuel des agents, grâce à des entretiens de carrière réguliers (proposés dans un premier temps aux 260 agents de catégorie B et C de l'administration centrale), et à une revue des cadres. Celle-ci permet au management de proximité et à la DRH de faire un point régulier et partagé sur les perspectives et les aspirations individuelles de chaque agent. Enfin, la DG Trésor a réformé son mouvement annuel de mobilité interne (appelé « transparence »), afin de faciliter les parcours professionnels alternant responsabilités à Paris et à l'étranger ou en province, grâce à l'unification des « transparences » de la centrale et du réseau.

Professionnaliser le recrutement

Le recrutement est un enjeu stratégique pour la direction générale, qui est particulièrement ouverte sur l'extérieur, et dont la mobilité interne et externe des cadres est forte (une centaine de recrutements extérieurs par an). Elle s'est atta-

Enquête d'opinion interne : des agents motivés et fiers de travailler pour la DG Trésor

Les agents de la DG Trésor sont fiers d'y travailler (86 %), satisfaits (87 %) et motivés (82 %). C'est l'un des principaux enseignements de l'enquête réalisée en 2011 par la société Ipsos à partir d'un questionnaire confidentiel proposé à l'ensemble des agents de centrale et du réseau international. Le taux de participation s'est élevé à 62 %, contre 45 % pour l'édition 2010.

L'enquête a porté sur l'impact des actions déployées dans le cadre du projet de transformation de la direction, sur le management, la gestion des ressources humaines, les conditions de travail, la communication, etc.

Ses résultats confirment l'adhésion forte des agents aux valeurs de la direction. Ils permettent aussi de mieux cerner leurs attentes. Ainsi, malgré les progrès réalisés depuis le lancement du projet avec la « charte du temps » notamment, l'aspiration à mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle reste forte, en particulier chez les cadres.

L'équipe de direction (les 30 principaux cadres) a analysé ces résultats lors d'un séminaire en juillet 2011 et décidé, pour répondre aux attentes exprimées, d'approfondir les actions engagées en matière de gestion du temps et de prise en compte des contraintes des agents qui ont de jeunes enfants. Une réflexion sur la maîtrise de l'outil du courriel a également été lancée à cette occasion.

chée à améliorer la conduite du recrutement, avec notamment le principe du double-regard du service « métier » recruteur et de la DRH, et à professionnaliser davantage les entretiens, par la clarification des critères de recrutement et la diffusion d'un guide d'entretien.

Favoriser la diversité

La DG Trésor poursuit son effort en faveur de la diversité et de l'égalité professionnelle. Elle a ainsi signé une convention avec le lycée Auguste Blanqui de Saint-Ouen afin d'aider des jeunes lycéens dans la préparation du concours d'entrée à Sciences Po par la voie ZEP et plus généralement de leur donner confiance dans leurs capacités à intégrer des filières de formation exigeantes (22 agents de la DG Trésor ont accompagné 27 lycéens, dont 3 ont été reçus au concours d'entrée de Sciences Po).

Développer la culture managériale

Afin de compléter les dispositifs existants en matière de management (formation obligatoire des chefs de bureau au management, rénovation de l'entretien annuel professionnel), une évaluation des compétences managériales des cadres supérieurs de la direction générale a été mise en place : à 180° (évaluation par les subordonnés) en administration centrale, et à 360° dans le réseau international (évaluation par les collaborateurs, collègues, « donneurs d'ordres » et partenaires, y compris les entreprises). Le directeur général, le directeur général adjoint, les chefs de service, les sous-directeurs et les chefs de service éco-

nomique régional se sont prêtés à l'exercice, qui sera étendu aux chefs de bureau en 2012. Au total, 689 personnes ont été consultées. L'exercice a suscité un très fort intérêt (taux de participation de 81 % en administration centrale et de 70 % dans le réseau international). Les cadres concernés par l'évaluation ont ensuite bénéficié d'une offre de formation.

Systèmes d'information l'adaptation permanente

Le département des systèmes d'information gère et maintient le système d'information (informatique, téléphonie, bases de données...) en administration centrale et dans le réseau des services économiques à l'étranger. Les équipes ont fait face en 2011 à de nouveaux besoins et menaces (assistance et conception pour de nombreuses réunions et événements internationaux, renforcement de la sécurité informatique, création du site internet de la direction générale) sur 147 sites en France et à l'étranger.

La DG Trésor continuera d'offrir des services adaptés aux besoins des agents et de renforcer un système d'information parfaitement sécurisé, axé tant sur le « nomadisme », que sur la mutualisation de l'information (plus de 10 000 documents ont été insérés en 2011 dans la base documentaire unique créée en 2010).

Renforcer la place des femmes

La DG Trésor maintient son objectif de féminisation des emplois de direction (objectif de 25% atteint le 1^{er} février 2012) et l'étend aux emplois de chef de service économique régional (CSER) et de chef de service économique (CSE) à horizon 2015 (la part des femmes s'élevait à respectivement 17,8 % et 7,9 % pour les emplois de CSER et CSE au 31 décembre 2011).

Pilotage du réseau international et conduite du changement au sein de la DG Trésor : les nouvelles missions du bureau stratégie, études et pilotage (STEP)

La mise en œuvre du projet de transformation de la direction générale et le renforcement de l'animation et du pilotage du réseau international

rendent nécessaire la création d'une réelle fonction de pilotage transversal. C'est pour répondre à ces besoins qu'au sein du secrétariat général, le bureau stratégie, études et pilotage (STEP) est chargé de contribuer à la réflexion stratégique de la DG Trésor en matière de conduite du changement et de mettre en œuvre les décisions prises. Cette fonction de pilotage s'exerce en administration centrale et à l'égard du réseau international, en collaboration avec le conseiller pour les affaires internationales du directeur général : animation, coordination et pilotage des services économiques en lien avec l'ensemble des services et des partenaires à l'international (suivi des conventions avec les ministères des affaires étrangères, de l'environnement et de l'agriculture notamment). Le bureau STEP est aussi l'interlocuteur unique de la sphère publique concernant les travaux confiés aux services économiques à l'étranger.

Les priorités stratégiques de la direction générale sont désormais systématiquement déclinées et formalisées, pour chaque chef de service économique ou délégué de chef de service économique régional, dans des lettres de mission leur fixant les objectifs prioritaires à atteindre. Ces objectifs font l'objet d'un bilan annuel, et d'une révision éventuelle, à l'occasion de la réunion régionale organisée par le chef de service économique régional. La DG Trésor et ses partenaires (MAAPRAT* et MEDDTL*) ont étendu ce dispositif aux conseillers sectoriels (conseillers pour les affaires agricoles et conseillers développement durable) en poste dans les services économiques.

Rationaliser le réseau international de la DG Trésor

Inséré dans les ambassades et les représentations de la France auprès des organisations internationales, le réseau est structuré en services économiques régionaux qui disposent d'équipes étoffées, dotées de conseillers financiers et d'experts sectoriels, et qui coordonnent dans une zone

Le séminaire Fourgeaud

Le séminaire Fourgeaud (du nom de son créateur en 1970) est devenu le séminaire d'économie généraliste de la direction générale du Trésor. En 2011 dix séminaires ont été organisés sur des thèmes très divers : « emploi industriel et globalisation », « impacts macroéconomiques du Grenelle de l'environnement », « efficacité de l'aide au développement : évaluation de la Déclaration de Paris », « discrimination à l'embauche », « finances publiques, réforme des retraites et croissance »... Ces séminaires ont bénéficié d'une audience nombreuse et très ouverte (60 % de participants sont extérieurs à la direction générale du Trésor) attestant de la bonne implantation de ce séminaire et de son rayonnement. Le séminaire Fourgeaud aura bientôt son site internet qui permettra à l'internaute de télécharger les principaux documents de chacune de ses séances.

déterminée des services économiques plus nombreux mais moins dotés. Couvrant le plus souvent l'ensemble du prisme économique et financier, le réseau international de la DG Trésor accueille des agents d'origines diverses (ministères chargés de l'Écologie, de l'Agriculture, Banque de France, Inpi, etc.). Il assure le suivi de la situation économique (macroéconomie, commerce extérieur, investissement, secteur financier) de près de 120 pays ; il favorise l'accès des entreprises françaises aux marchés et soutient les grands projets ; il assure une veille stratégique sur les grandes questions européennes, multilatérales et régionales et relaye les positions de la France auprès de ses partenaires. Les services économiques sont aussi la principale source d'études comparatives internationales pour les autorités publiques. Mobilisés notamment pour la préparation de grandes réformes ou avant l'examen des projets de loi au Parlement, ils ont mené en 2011, 61 travaux de « parangonnage », permettant de mieux connaître les situations étrangères et d'éclairer la décision publique d'exemples de bonnes pratiques dans d'autres

Un nouveau site internet pour la DG Trésor : www.tresor.economie.gouv.fr

La rénovation et la rationalisation de la présence web est un projet structurant et un élément central du rayonnement extérieur de la direction. Il s'inscrit dans le cadre de la rationalisation de la présence internet des sites publics décidée par le gouvernement.

Conçu et développé en 2011 entièrement en interne, le nouveau site internet de la DG Trésor est en ligne depuis le 24 janvier 2012. Adossé au portail du ministère de l'Économie, il regroupe l'ensemble des informations publiques à caractère économique et financier produites par la DG Trésor, tant en administration centrale que dans le réseau international des services économiques.

L'ensemble des publications périodiques du Trésor est également disponible (Trésor Éco, publications des services économiques, Économie et Prévision, Les Cahiers de l'évaluation, etc.).

Avec ce nouveau site, la direction souhaite à la fois mettre à la disposition des internautes l'ensemble de sa production économique et financière publique et proposer des contenus pédagogiques sur de grandes thématiques actuelles, dans les domaines économique, financier, européen, multilatéral et sectoriel.

pays, cela dans de très nombreux domaines, tels le financement de l'enseignement supérieur, les bio-carburants, la fiscalité des industries extractives, la certification environnementale, l'économie numérique, l'accès des PME* aux marchés financiers, les plans de consolidation budgétaire, les infrastructures de transport, etc.

Au niveau local, les services économiques soutiennent la communauté d'affaires française et articulent leur action avec celle des autres organismes en charge de la promotion des intérêts économiques français, notamment Ubifrance, l'Afii*, Adetef. Ils sont également mobilisés, dans le domaine économique et financier, pour l'organisation des missions de personnalités et de délégations françaises.

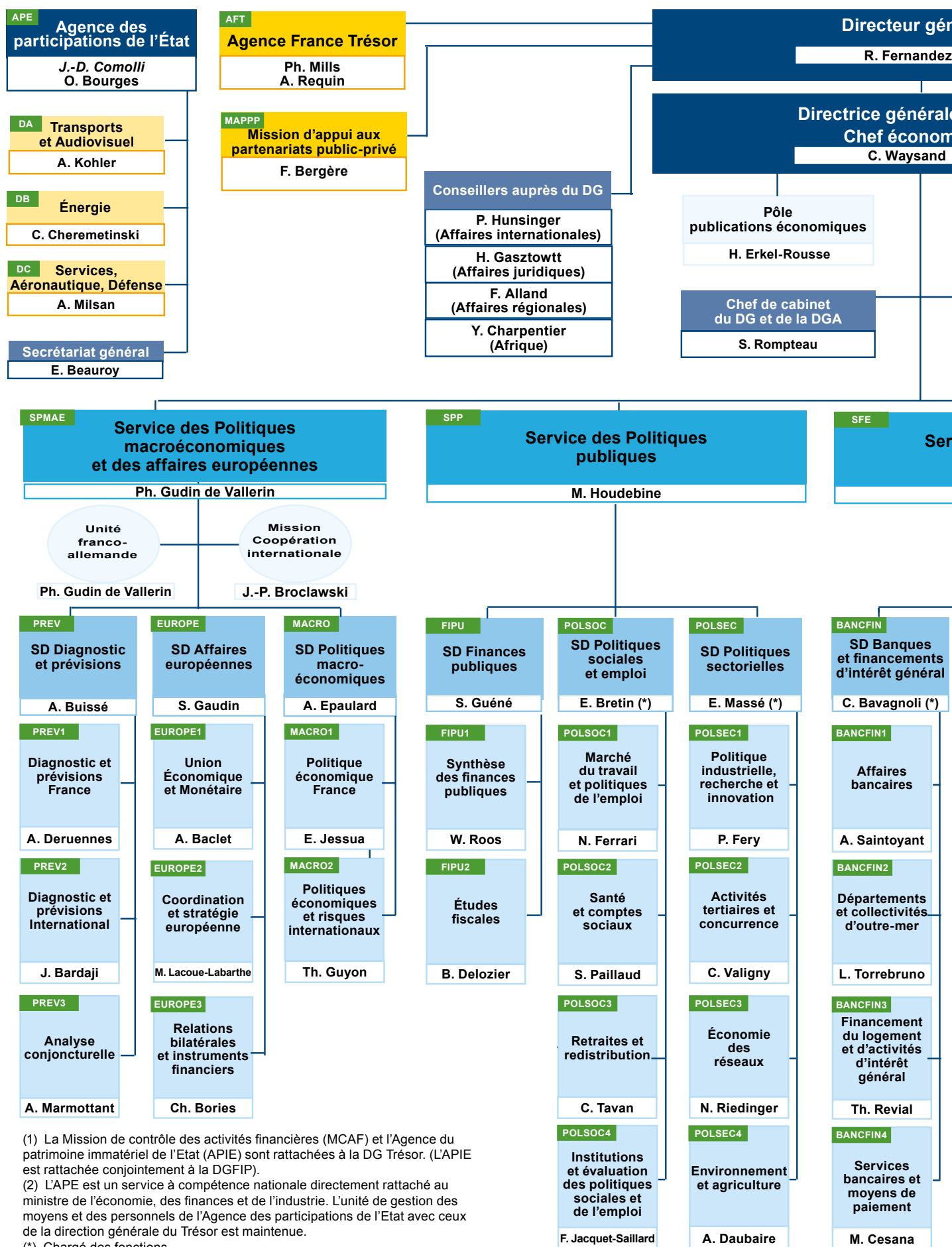
La rationalisation des structures et des moyens induit un renforcement du pilotage du réseau international :

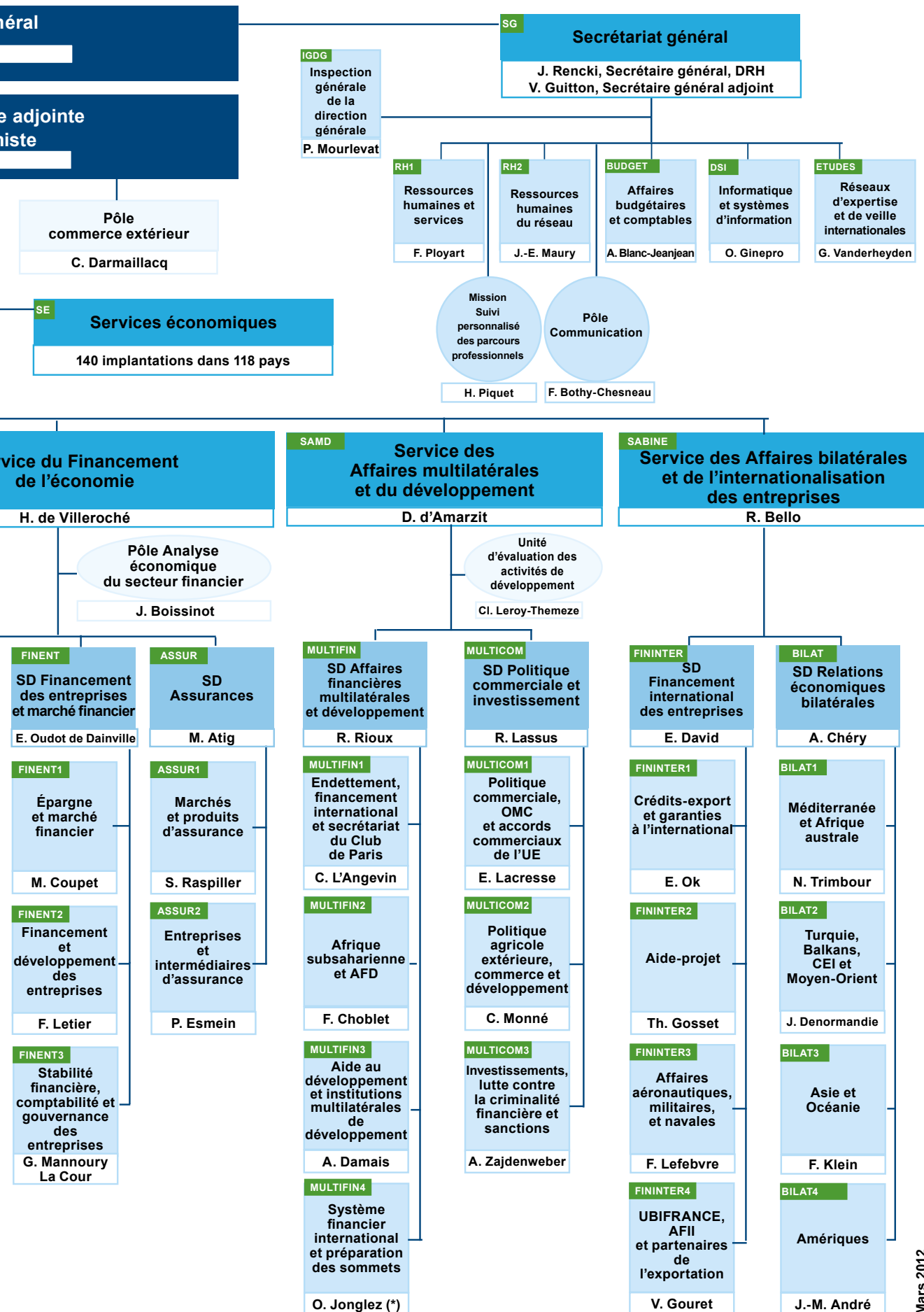
à la suite de la dernière vague de dévolution des activités commerciales, Ubifrance (missions économiques) sera l'interlocuteur des PME* françaises partout dans le monde, via ses implantations locales (65 pays) ou à travers des partenaires locaux, sans modification des autres activités entrant dans le périmètre du réseau de la DG Trésor.

La DG Trésor est également présente dans les régions.

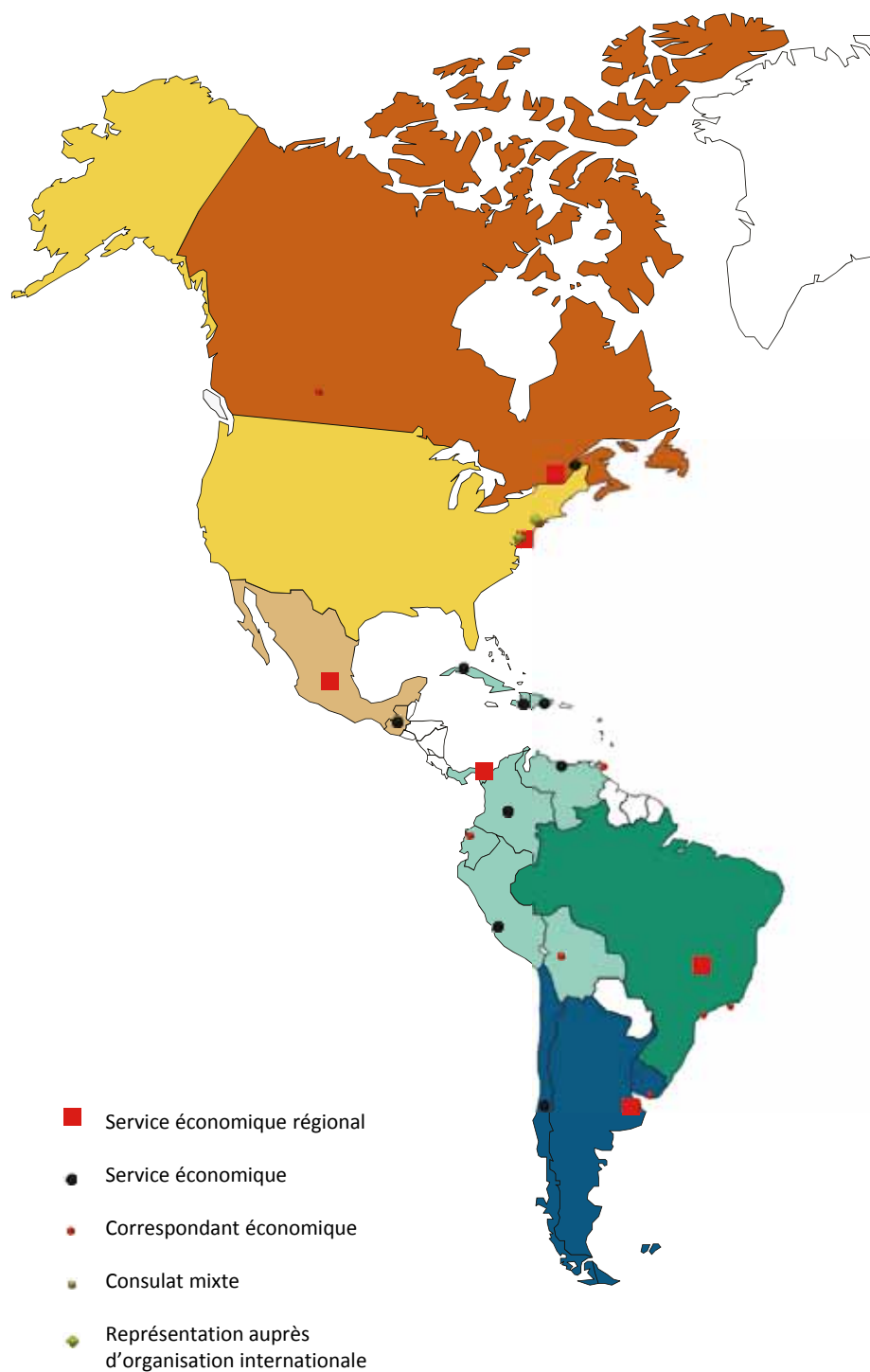
En 2011, seconde année d'existence des Direccte*, les agents de la DG Trésor qui y travaillent ont développé des synergies entre leur métier historique de spécialistes de l'international et celui des anciens services du développement industriel. Dans chaque région, la préparation d'une convention exportation unissant tous les acteurs, dont les conseils régionaux, a été lancée au service du développement international des PME et des ETI.

Annexes

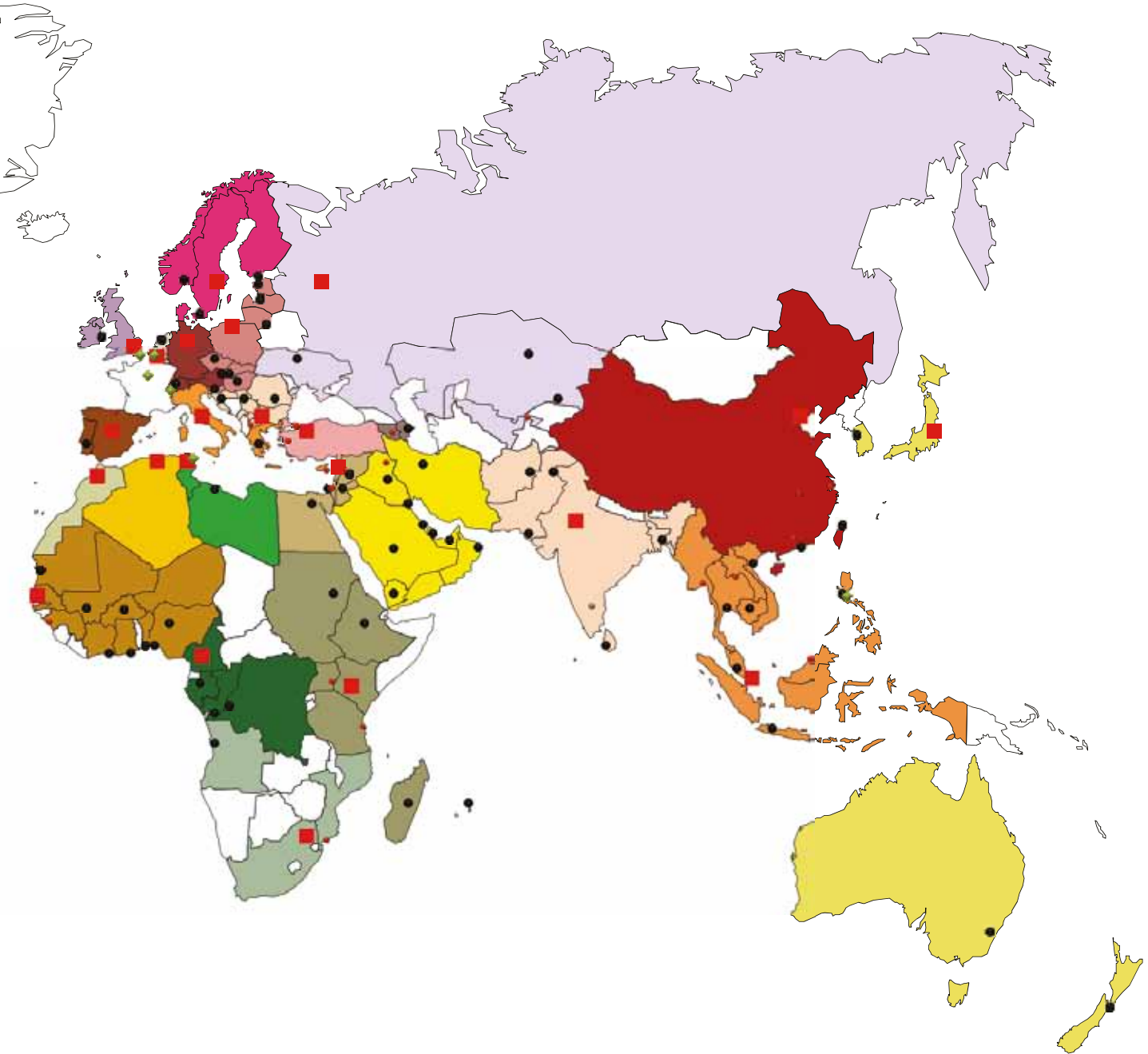




Cartographie du réseau int



International de la DG Trésor



Glossaire

Aeras	S'assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé. La convention concerne les crédits immobiliers, professionnels et les crédits destinés à l'achat de biens de consommation.
AFD	Agence française de développement.
Afi	Agence française pour les investissements internationaux. Elle est chargée de la promotion, de la prospection et de l'accueil des investissements internationaux en France.
AGF	Groupe de haut niveau sur le financement de la lutte contre le changement climatique.
BCE	Banque centrale européenne.
Berd	La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (Berd) a été créée en 1991. Elle est le principal investisseur dans sa région d'opérations, qui s'étend de l'Europe centrale et de l'Ouest des Balkans à l'Asie centrale. Elle aide les pays de cette région à réussir la transition vers l'économie de marché. Son capital est détenu par 61 pays.
BTAN	Bons du Trésor à intérêts annuels. Ce sont des valeurs assimilables du Trésor d'une durée de vie initiale de deux ou cinq ans, émises par voie d'adjudication le troisième jeudi du mois, sauf en août et en décembre.
BTF	Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté. Ce sont des titres assimilables du Trésor de maturité initiale inférieure à un an. Ils sont émis tous les lundis.
BTP	Bâtiment et travaux publics.
CCSF	Comité consultatif du secteur financier. Il a pour mission d'étudier les relations entre les établissements financiers (établissements de crédit, assurances et entreprises d'investissement) et leurs clientèles, et de proposer des mesures sous forme d'avis ou de recommandations. Il est composé paritairément de membres représentant les établissements financiers et les consommateurs ainsi que de parlementaires, de personnalités qualifiées et de représentants des entreprises et des salariés du secteur financier.
CDC	Caisse des dépôts et consignations.
CDS	<i>Credit default swap</i> . Il s'agit d'une assurance contre le risque de défaut, c'est-à-dire le risque de non-remboursement total ou partiel, temporaire ou définitif d'un crédit.
Coest	Le Coest est un groupe de travail du Conseil de l'Union européenne qui s'occupe des relations qu'entretient l'Union avec les pays d'Europe orientale (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Moldavie, Russie et Ukraine) et d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan). Ses activités englobent l'ensemble des aspects de la coopération européenne avec ces pays.
Comité de Bâle/ accords de Bâle / Bâle III	Le Comité de Bâle réunit les régulateurs internationaux. Les accords de Bâle définissent les exigences prudentielles applicables aux banques.
CPC	Caspian Petroleum Consortium.
CRD 4	Directive sur les fonds propres réglementaires des banques.

CSF / FSB	Conseil de stabilité financière ou, en anglais, <i>Financial Stability Board</i> . Il regroupe : - Allemagne, Afrique du Sud, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Corée du Sud, Espagne, États-Unis, France, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, Pays-Bas, Royaume-Uni, Russie, Singapour, Suisse, Turquie ; - six institutions financières régionales et internationales (Fonds monétaire international, Banque mondiale, Organisation de coopération et de développement économiques, Banque des règlements internationaux, Banque centrale européenne, Commission européenne) ; - six normalisateurs techniques internationaux (Comité de Bâle, Association internationale des contrôleurs d'assurance, Comité sur le système financier mondial, Comité sur les systèmes de paiement et de règlement, Comité international de normalisation comptable, Organisation internationale des commissions de valeurs).
DGCCRF	Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes.
Direccte	Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.
Dodd Frank Act	Ce texte vise à promouvoir la stabilité financière des États-Unis en améliorant la responsabilisation et la transparence dans le système financier.
DTS	Droit de tirage spécial (devise de réserve émise par le FMI).
Ecofin	Il s'agit du Conseil des affaires économiques et financières de l'Union européenne. Il traite notamment de la coordination et la surveillance des politiques économiques dans le cadre de la mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance : • suivi des réformes structurelles, à travers la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 (anciennement, la stratégie de Lisbonne) ; • Union économique et monétaire (UEM) et euro (questions juridiques, pratiques, internationales), notamment le suivi de la crise économique et financière ; • fiscalité ; • marchés financiers et réglementation financière ; • relations économiques et financières avec les pays tiers ; • adoption du budget de l'Union, conjointement avec le Parlement européen, sur proposition de la Commission.
Emir	<i>European Market Infrastructure Regulation</i> (directive sur les infrastructures de marchés européens).
ETI	Entreprise de taille intermédiaire.
Eurogroupe	L'Eurogroupe est constitué des États membres de l'Union européenne ayant adopté l'euro comme monnaie unique. Il se réunit avant chaque Ecofin. Ses missions consistent essentiellement en une concertation entre les États membres tant en matière de conjoncture économique que sur la position de la zone euro sur la scène extérieure.
Fasep	Fonds d'études et d'aide au secteur privé. C'est l'instrument de don à l'aide projet du ministère de l'Économie.
FESF	Fonds européen de stabilité financière.
FMI	Fonds monétaire international.

Forum mondial	Le Forum mondial est une enceinte multilatérale au sein de laquelle des travaux sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales sont réalisés par les membres et non-membres de l'OCDE. L'objectif principal du Forum mondial est le développement de normes de transparence et d'échange de renseignement en matière fiscale. En 2000, l'OCDE a publié une liste de paradis fiscaux et en 2002, une série de standards a été adoptée afin de pouvoir réglementer l'adhésion des États au Forum mondial tout juste créé. Depuis 2006, il produit une évaluation annuelle du cadre légal et administratif pour la transparence et l'échange d'informations dans plus de 80 juridictions. Lors du G20 de Londres en 2009, le Forum mondial a publié une liste des paradis fiscaux et a reçu le mandat du G20 de rénover ses procédures pour mener des évaluations plus approfondies. Ce Forum rénové a adopté des nouveaux standards et a commencé ses évaluations en 2010.
G20	Le G20 a été créé en décembre 1999 en réponse aux crises financières qui ont frappé les pays émergents à la fin des années 1990. Il s'agissait à l'origine de réunir une fois par an de façon informelle les ministres des finances et gouverneurs de banque centrale des pays industrialisés et des pays émergents pour faciliter la concertation internationale en matière économique. Le G20 s'est transformé fin 2008, sous l'impulsion de la France, en instance de pilotage économique, réunissant au plus haut niveau les chefs d'États et de gouvernement du G20 et les dirigeants d'institutions multilatérales. Il est composé des membres du G7 (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni) ; de l'Australie ; de 11 pays émergents (Afrique du Sud, Arabie Saoudite, Argentine, Brésil, Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Mexique, Russie, Turquie) ; de l'Union européenne.
G7	En 1974, suite au premier choc pétrolier, une série de réunion à 5, un G5 informel (les États-Unis, le Japon, la France, l'Allemagne de l'Ouest et le Royaume-Uni) est organisé à Washington. Ce groupe est remplacé par un G6 avec l'ajout de l'Italie lors d'un premier sommet au château de Rambouillet en 1975, convoqué à l'initiative du président français Valéry Giscard d'Estaing. Les six chefs d'États fondateurs du groupe s'engagent alors à se réunir annuellement, avec une présidence tournante, afin de traiter de questions économiques et financières de façon informelle. Le G6 devient rapidement le G7 avec, en 1976, l'ajout du Canada.
G8	En 1997, les membres du G7 ont invité la Russie à se joindre au groupe pour tenir compte des importants changements économiques et démocratiques connus par ce pays au cours des dernières années. Avec l'affirmation du G20 sur la scène internationale, le rôle du G8 est amené à évoluer en veillant à ce que soit préservée l'originalité de ce forum, qui permet des discussions directes et informelles au niveau des chefs d'État et de gouvernement des économies les plus avancées.
Gafi	Le groupe d'action financière (Gafi) est un organisme intergouvernemental créé en 1989 par les membres du G7. Il vise à répondre à la mondialisation des phénomènes de blanchiment de capitaux qui prend appui sur les technologies les plus récentes, favorables à la circulation accélérée et donc à l'opacification des flux.
GPFI	Partenariat global pour l'inclusion financière (<i>Global Partnership for Financial Inclusion</i>).
HCF	Haut conseil de la famille.
Hedge funds	Ce sont des fonds d'investissement particulièrement risqués, qui sont peu ou pas réglementés. Une part importante des fonds peut être investie en actifs illiquides ou complexes.
LPFP	Loi de programmation des finances publiques.
MAAPRAT	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire.
MEDDTL	Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.
MES	Mécanisme européen de stabilité.

MESF	Mécanisme européen de stabilité financière.
OAT	Obligations assimilables du Trésor. Elles sont émises pour une durée allant de 7 ans à 50 ans, placées habituellement par voie d'adjudication le premier jeudi du mois, sauf en août et en décembre.
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique.
OICV	Organisation internationale de commissions de valeurs.
OMC	Organisation mondiale du commerce.
OPCVM	Organisme de placements collectifs en valeurs mobilières.
Pacte Euro Plus	Par le Pacte Euro Plus de mars 2011, les États de la zone euro ainsi que la Bulgarie, le Danemark, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne et la Roumanie s'engagent à aller plus loin dans la coordination de leurs politiques économiques.
PIB	Produit intérieur brut.
PME	Petites et moyennes entreprises.
Point d'achèvement	Voir PPTE.
PPTE	L'initiative pays pauvres très endettés (PPTE) est une action coordonnée de l'ensemble des acteurs financiers internationaux, y compris des institutions multilatérales, en vue de ramener le fardeau de la dette extérieure des pays concernés à un niveau soutenable. L'éligibilité et les progrès réalisés dans le cadre de l'initiative sont évalués par le FMI* et la Banque mondiale. Ainsi, les conseils d'administration du FMI* et de la Banque Mondiale décident si un pays remplit les conditions pour bénéficier d'un allègement de dette au titre de l'initiative, étape dite du « point de décision », et la communauté internationale s'engage à fournir une annulation de dette suffisante, à une date précise appelé « point d'achèvement », pour permettre au pays d'atteindre un niveau d'endettement soutenable. À chacune de ces étapes, le Club de Paris accorde un traitement particulier de la dette.
RESF	Rapport économique social et financier.
RGPP	Révision générale des politiques publiques.
RPE	Réserve pays émergents : instrument de prêt de l'aide projet du ministère de l'Économie qui apporte un soutien à une vingtaine de pays émergents, sous forme de prêts concessionnels avec garantie souveraine.
SFI	Société financière internationale.
Shadow banking system	Système bancaire parallèle. Ce terme regroupe l'ensemble des entités qui concourent au refinancement de crédit sans être soumises à la réglementation prudentielle des banques.
Solvabilité	La directive Solvabilité II (adoptée en 2009 par le Conseil et le Parlement européens) va refondre le cadre prudentiel du secteur de l'assurance en se substituant en 2014 au régime Solvabilité I, issu de directives des années 70. Tout en maintenant un niveau élevé de protection des assurés, Solvabilité II vise à moderniser les exigences prudentielles et à harmoniser le cadre européen de l'assurance.
SPPE	Société de prise de participation de l'État.
TPE	Très petites entreprises.
TTF	Taxe sur les transactions financières.
Union de Berne	Réunion de 52 agences d'assurance-crédit privées ou publiques qui participent en leur nom (et non comme représentants d'un État). Elle a pour objectif de promouvoir des principes éthiques et de développer l'échange d'informations, l'expertise et le conseil sur les risques politiques et commerciaux.

Trésor-Éco parus en 2011



- **N°96 : « La situation économique mondiale à l'automne 2011 : une reprise vulnérable »,**
par Sylvain Baillehache
et Pierre Lissot (Décembre)

- **N°95 : « Intégration commerciale internationale et évolution des prix à la consommation en Europe de 1998 à 2008 »,**
par Sylvie Montout, Clément de Rivas et Arthur Sode (Novembre)

- **N°94 : « Y a-t-il un problème d'insertion des titulaires de doctorat dans les centres de R&D des entreprises ? »,**
par Nicolas Riedinger et Meryam Zaiem (Novembre)

- **N°93 : « Quels enseignements tirer de la première mondialisation (1870-1914) ? »,** par Violaine Faubert (Octobre)

- **N°92 : « Le chômage des jeunes : quel diagnostic ? »,**
par Pierre-Édouard Batard et Emmanuel Saillard (Septembre)

- **N°91 : « La soutenabilité des finances publiques après la crise : quelle contribution de la réforme des retraites »,**
par Thomas Lellouch, Marie Magnien et Stéphane Sorbe (Juillet)

- **N°90 : « Comment expliquer la reprise de l'investissement en France malgré la faiblesse du taux d'utilisation des capacités de production ? »,**

par Matthieu Forestier (Juillet)

- **N°89 : « Étude prospective sur la seconde génération de biocarburants : une analyse de leur efficacité économique et environnementale »,**

par Alba Departe et Thimotée Ollivier (Juin)

- **N°88 : « Le taux de taxation implicite des bénéfices en France »,**

par Harry Partouche et Matthieu Olivier (Juin)

- **N°87 : « Évolution des réserves de change dans les pays émergents et stratégies d'accumulation »,**

par Stéphane Colliac et Cyril Rebillard (Juin)

- **N°86 : « Ni déflation, ni spirale inflationniste aux États-Unis : l'apport d'une modélisation par secteurs de l'inflation sous-jacente »,**

par Vincent Grossmann-Wirth et Clotilde Pfingstag (Mai)

- **N°85 : « Les flux de capitaux vers les pays émergents : enjeux et modes de régulation »,**

par Fabrice Berthaud et Stéphane Colliac (Avril)

- **N°84 : « Facteurs explicatifs des évolutions récentes des défaillances d'entreprises : une analyse économétrique »,**

par Cathy Dolignon (Février)

- **N°83 : « Impact de la crise sur l'emploi et les salaires en France »,**

par José Bardaji (Janvier)

Documents de travail parus en 2011

• **N°1 : « Préviation de court terme de la croissance du PIB français à l'aide de modèles à facteurs dynamiques »**, par Marie Bessec et Catherine Doz (Juillet)

• **N°2 : « Opportunité socio-économique d'une hausse de prix des transports collectifs franciliens »**, par Benjamin Bureau (Novembre)



• **N°3 : « La neutralité de l'Internet et ses enjeux économiques »**, par Thibault Decruyenaere (Décembre)

Les Cahiers de l'évaluation



N° 5 : « Les Cahiers de l'évaluation »

Février 2011

La notation financière

Productions éditoriales périodiques du réseau international : quelques titres

• Lettre économique et financière Japon, Corée, Australie et Nouvelle Zélande

Service économique régional de Tokyo
tokyo@dgtresor.gouv.fr



• Washington Wall Street Watch

Service économique régional de Washington
washington@dgtresor.gouv.fr

• B de BRICS

Service économique régional de Brasilia
brasiliai@dgtresor.gouv.fr

• Berlin hebdo

Service économique régional de Berlin
berlin@dgtresor.gouv.fr

• Bulletin économique de Chine

Service économique régional de Pékin
pekin@dgtresor.gouv.fr

• Echos service économique

Service économique régional de Rabat
rabat@dgtresor.gouv.fr

**Toutes les publications du réseau international de la DG Trésor
sont disponibles en ligne sur son site :**
www.tresor.economie.gouv.fr/publications-des-services-economiques

Conception - rédaction: DG Trésor

Conception graphique: Studio graphique Sircom

Crédits photographiques: Page 3 : Ministère (SG – P. Bagein). Page 9 haut : Ministère (SG – P. Bagein). Page 9 bas : Ministère (DG Trésor – C. Lemonnier). Page 11 : Ministère (SG – Ph. Ricard). Page 12 : Parlement européen. Page 13 : Ministère (DG Trésor – C. Boussac). Page 14 haut : Ministère (SG – Ph. Ricard). Page 14 bas : jl francois-afd. Pages 19 à 23 : Europa. Page 24 : Ministère (DG Trésor – SE d'Athènes). Page 26 : Ministère (SG – A. Salesse). Page 31 haut : Ministère (SG – Ph. Ricard). Page 31 bas : Tous droits réservés – Nic6053118 © 2011 – AFP Photos. Page 33 : Ministère des Finances de la République de Côte d'Ivoire. Page 34 : OMC. Page 37 : Alstom Transport (P. Sautelet). Page 39 : DR. Page 40 : Ministère (SG – Ph. Ricard). Pages 42-43 : Ministère (SG – D.-H. Simon). Page 45 haut : Ministère (DG Trésor – SER de Tokyo). Page 45 bas : Ministère (DG Trésor – Direction).

Imprimé en France par Saci Print

Le rapport annuel est aussi disponible en français et en anglais sur
<http://www.tresor.economie.gouv.fr>

Contact: tresor-communication@dgtresor.gouv.fr

